

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

REUNION PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 05

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 17 juin 2010 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Georges PIRE, Député provincial, Vice-président, retenu par d'autres engagements.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Malheureusement, je dois excuser Monsieur Franck THEUNYNCK qui est blessé.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous lui souhaitons, au nom tout le Conseil provincial, un prompt rétablissement. Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Je dois excuser Vincent MIGNOLET et Claude KLENKENBERG. Arriveront plus tard Marc FOCCROULLE, Isabelle ALBERT et Rim BEN ACHOUR

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Monsieur Jean-Luc GABRIEL

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Je dois excuser Mesdames MARENNE, BURLET et CHRISTIANE

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 27 mai 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

VI.- Communication de Mme La Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique se tiendra une séance thématique sur « L'Enseignement ».

En raison de la retransmission de la séance thématique par les télévisions locales Télèvesdre et RTC Télé-Liège, un timing strict devra être respecté et, à ce titre, il est demandé aux Conseillers de regagner leur place pour 16 heures.

Au terme de la séance thématique se tiendra, soit la fin de la séance normale plus la séance à huit clos, avec la nomination d'une Directrice au Centre psycho-médico-social provincial I de Seraing et la titularisation d'un emploi de Premier Directeur vacant au cadre de la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation. La séance ordinaire du Conseil se poursuivra, si le besoin en est.

Vous trouverez également sur vos bancs un courrier relatif à la déclaration 2010 de mandats et de rémunération à la Région Wallonne déposée sur vos bancs.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

La déclaration doit être rentrée à la Cellule de Contrôle des Mandats de la Région wallonne pour le 30 juin au plus tard.

Vous avez également sur vos bancs, un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

(Eloge funèbre de M. Marcelle LARUELLE, Député permanent honoraire - l'assemblée se lève)

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues,

Le 1^{er} juin dernier, Monsieur Marcel LARUELLE, ancien Député permanent, s'est éteint à l'âge de 88 ans.

Né le 21 janvier 1922 à Blehen, Monsieur LARUELLE fut installé Conseillé provincial, représentant le Parti Social Chrétien, le 30 mars 1961.

Le 1^{er} juillet 1965, il fut élu Député permanent et le restera jusqu'en 1981. Il avait dans ses attributions : la Culture, la Famille et l'Enfance, les Prêts aux jeunes ménages, les Pensions, le Service provincial des Bâtiments.

Il a clôturé sa carrière politique en occupant le mayorat hannutois de 1982 à 1988.

Monsieur LARUELLE était un homme calme, gentil, disponible, qui semblait toujours éclairé, un homme d'une grande sagesse, d'une grande tolérance et ayant un sens aigu de la justice sociale.

Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues, au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous propose de nous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence).

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je tiens à vous signaler qu'en sa séance de ce 17 juin, le Collège provincial a tenu à exprimer toute sa sympathie et son soutien à la suite du grave sinistre survenu au hall des sports de Welkenraedt.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Comme il l'avait déjà été fait lors de sinistres similaires en 2003 à Amay et en 2006 à Baelen, le Collège provincial a décidé, d'une part, d'octroyer à la Commune de Welkenraedt une aide de 25.000 € destinée à faire face aux premières nécessités et, d'autre part, de mettre à disposition des infrastructures sportives de l'IPES et l'EP de Verviers suivant les disponibilités.

Un courrier dans ce sens est adressé ce même jour au Bourgmestre de Welkenraedt.

VI.- Ordre du jour des questions d'actualité.**Document 09-10/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Table ronde organisée par la Communauté française sur la prévention des assuétudes**

Mme LA PRESIDENTE. - Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc. Je donne la parole à Mme Fabienne CHRISITANE.

M. DRION (de son banc).- Etant excusée, nous nous référerons au texte.

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien, je donne à présent la parole à Mme le Député provincial Katty FIRQUET pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Madame la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provincial (à la tribune). - Je vous remercie Madame La Présidente.

Monsieur le Chef de groupe, pour répondre précisément à la question de Madame CHRISTIANE, un courrier un peu tardif de la Communauté française a effectivement été adressé à la Province pour attirer l'attention des Services de la Promotion de la Santé et du Social sur cet événement.

Toutefois, c'est d'abord par voie de presse que mes Services en ont été informés, cela nous a permis, vu l'intérêt manifeste pour le département des affaires sociales en charge, notamment, de la prévention des assuétudes, d'y inscrire immédiatement deux agents, à savoir Monsieur SNOECK, Chef de Division et Monsieur MONFORT, Assistant social criminologue pour les Tables rondes Région Wallonne et Communauté française et Monsieur SNOECK également chef de Division pour la Table ronde spécifique Région Wallonne.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Ces candidatures, pourtant transmises très rapidement, n'ont pas été prises en compte étant donné, je cite « le nombre trop important d'inscrits ».

Nous avons bien entendu pris divers contacts dont un avec le Centre Liégeois de Promotion de la Santé afin de pouvoir y déléguer ne serait-ce qu'un représentant de la Province mais, même cause, même effet hélas.

On peut évidemment déplorer cette situation, d'autant que dans son discours de clôture, Madame Fadila LAANAN souligne la nécessité de mener une politique coordonnée, notamment aux travers des Pouvoirs Locaux tels que les Provinces.

La Province de Liège n'a, évidemment et vous le savez, pas attendu l'organisation de cette Table ronde pour mener une politique proactive en la matière.

Il en est encore beaucoup question ces derniers temps mais je me plais à rappeler à cette tribune l'apport incontestable des Points Cannabis dans la lutte contre la consommation de cannabis.

Outre les chiffres de fréquentation dépassant les 1.000 visiteurs en moins de trois ans, je rappelle qu'un cinquième Point Cannabis vient d'ouvrir ses portes, depuis une semaine à Herstal, en collaboration avec les Autorités communales et l'AIGS.

Ce Point Cannabis a d'ailleurs été évoqué lors de la rencontre, il y a quelques mois, entre le Collège provincial et Madame Eliane TILLIEUX, Ministre Régionale de l'Action Sociale, de la Santé et de l'Égalité des chances.

Celle-ci a marqué tout son intérêt pour le côté novateur du projet et potentiellement polyvalent des Points Cannabis. Une première rencontre qui a été suivie d'autres et qui a été organisée entre son Département et le nôtre pour établir les synergies à mettre en place entre les différentes Institutions. Notre projet pourrait être reconnu comme projet pilote en Région Wallonne.

Sans aller aussi loin aujourd'hui, il me paraissait important de souligner les démarches déjà entreprises en termes de concertation entre les différents niveaux de pouvoir.

Vous me demandez également quel rôle les Provinces seront amenées à jouer dans l'avenir. Honnêtement, il me paraît prématuré d'y répondre ce jour puisque les actes de la Table ronde d'une

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

part, ne seront connus qu'en septembre au plus tôt et d'autre part, vous n'ignorez pas qu'une réflexion est en cours sur le devenir des Provinces et certaines compétences pourraient dès lors être concentrées à un seul niveau de pouvoir.

Je m'en tiendrai à réaffirmer notre intention de continuer nos actions dans le même esprit toujours de prévention plus spécifiquement à l'intention des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Je remarque également dans le discours de la Ministre de la Communauté française des positionnements clairs pour coordonner une politique de prévention avec les Pouvoirs locaux, mener des actions de proximité, favoriser la mise en réseau, ce que nous faisons déjà à travers la Commission provincial de Prévention des assuétudes, clarifier la politique de réduction des risques et renforcer les liens entre le curatif et préventif. Finalement, nous ne disons pas autre chose depuis 3 ans.

Nous sommes donc déjà bien inscrits dans la démarche initiée à l'occasion de cette Table ronde et c'est en étant relativement confiante et en attendant plus de précisions que la Province poursuivra dans un premier temps son travail tout en restant à disposition de la Communauté française et de la Région Wallonne lorsque celles-ci fixeront une politique cohérente et intégrée de prévention des assuétudes à laquelle nous espérons cette fois être pleinement associés.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

Document 09-10/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la fermeture du Consulat général d'Italie à Liège.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. Dominique DRION.

M. DRION (de son banc).- Je pense que la question est claire.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne maintenant la parole à M. le Député provincial - Président Monsieur André GILLES pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Et si la question est claire, la réponse ne le sera pas moins.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Le maintien d'une représentation consulaire italienne à Liège mérite tout notre intérêt. Le questionnement de diverses associations transalpines, lors de la dernière Journée italienne à Blegny, quant à la position des différents responsables politiques liégeois est tout à fait légitime et demande une réponse claire et rapide.

Point n'est besoin de rappeler, par le menu, l'importance de la communauté italienne en Province de Liège et l'histoire de nos riches et amicales relations avec nos amis italiens notamment depuis la fin de la seconde guerre mondiale lorsqu'ils nous ont permis, grâce à leurs bras, de gagner ce formidable défi énergétique, cette terrible bataille du charbon comme la dénommait notre Premier Ministre de l'époque Achille Van Acker.

Aujourd'hui, pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la menace qui pèse sur le maintien du Consulat général d'Italie préoccupe tout autant le Collège provincial que les ressortissants italiens établis sur notre territoire.

Comme d'autres pouvoirs publics, la Ville de Liège notamment, la Province de Liège, notre Gouverneur également, nous nous sommes positionnés clairement en vue d'une pérennisation de cette nécessaire représentation consulaire pour des dizaines de milliers de personnes.

Une réflexion doit être entamée immédiatement et je souscris pleinement à votre proposition, Monsieur DRION, de saisir la Coordination provinciale des pouvoirs locaux afin de dégager, après concertation, les meilleures propositions que nous pourrions émettre dans le cadre de ce dossier.

Ainsi, je demanderai que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, qui se tiendra le lundi 5 juillet prochain, un point suggérant une prise de position commune, si possible, de l'ensemble des représentants des Villes et des Communes ainsi que de la Province.

Nous ne doutons pas que, dans les meilleurs délais, les représentants des principales associations italiennes voudront nous faire part de leurs propositions. Qu'ils sachent d'ores et déjà que nous sommes et que nous serons à leur écoute et à leur disposition.

Par ailleurs, je tiens à réaffirmer à cette tribune du Conseil provincial, le soutien du Collège à l'organisation de la

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Journée italienne à Blegny qui est un moment et un lieu de cristallisation, si je puis ainsi m'exprimer, de toutes les facettes de la culture italienne en ce compris ses relations privilégiées avec les autres communautés immigrées et la population liégeoise.

Cette forme de manifestation que le Consulat général d'Italie soutient activement doit, me semble-t-il perdurer et le Collège provincial fera en sorte qu'il en soit ainsi et si possible en collaboration étroite avec un Consulat général d'Italie, espérons-le encore, confirmé à Liège, sait-on jamais, dans ses attributions et responsabilités ou à défaut avec la nouvelle structure consulaire qui serait mise en place en Wallonie, ce serait bien le moindre, après nous avoir quittés. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial - Président.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/161 : Première Assemblée générale de l'année 2010 des Associations intercommunales à participation provinciale - 2^{ème} partie : CHR Citadelle, Intercom-CFR, AIDE, SLF, SLF FINANCES, CHPLT, CILE, TECTEO, INTRADEL, SPI+, ALG, ISF.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 09-010/161. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme Muriel MAUER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme MAUER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Ce lundi 14 juin, la première Commission s'est réunie afin d'examiner l'ordre du jour de la première Assemblée générale de l'année 2010 ainsi que les documents y afférent pour les associations intercommunales à participation provinciale citées.

Il est également proposé d'adopter les comptes annuels 2009 et ces sociétés et de donner décharge aux administrateurs et membres du Collège des contrôleurs aux comptes.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Pour le CHR Citadelle et le Centre Hospitalier Peltzer-La-Tourelle, les comptes sont approuvés par le réviseur avec réserve mais il s'agit de motifs techniques uniquement et non d'irrégularités dans le chef de l'intercommunale. Il est donc proposé d'approuver ces comptes.

Pour le Centre funéraire de Liège et environs, il est proposé de s'abstenir sur l'approbation du PV de l'AG précédente puisque la Province vient de s'affilier et n'était pas présente lors de la précédente AG.

Pour le SLF, un appel a été lancé pour le Révisorat pour les années 2010-2012 en y incluant 2009. L'attestation des comptes par le réviseur s'est faite avec réserve du à la désignation tardive des réviseurs.

Pour TECTEO, pour les comptes 2009 de sa filiale New Ico, ils sont arrêtés au 30 juin puisque l'absorption par TECTEO s'est faite en décembre 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009. Un Conseiller a posé la question des pensions dans Ogeo Fund. Le Directeur financier répond que TECTEO est maintenant sorti d'Ogeo Fund.

En ce qui concerne INTRADEL, le rapport annuel a été reçu mais aucun autre document. Pour les points 4 Nomination du Commissaire aux comptes ordinaires et consolidés pour les exercices 2009-2010-2011-2012 et fixation de ses émoluments et le point 14 Nomination statutaire de l'OJ, le Conseil ne pourra pas se prononcer et chaque représentation aura liberté de vote.

Une Conseillère s'inquiète de savoir si les noms des personnes à nommer seront connus pour l'AG. Il est demandé des précisions à un membre administrateur présent qui répond que le PV est parti et les noms envoyés aux membres de l'AG.

Pour l'ALG, les documents n'ayant pas été reçus pour le point 7, il y aura également liberté de vote pour les représentants de la Province.

Pour Spa-Francorchamps, enfin, le plan stratégique 2010 doit encore être approuvé, il aurait dû être approuvé en janvier mais l'AG n'a pas pu statuer. Il s'agit donc de statuer lors de la prochaine AG du 2 juillet.

Suite à tout cela, la première Commission vous propose donc d'approuver les résolutions du document 09-10/161 par 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Monsieur BECKERS, vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Nous souhaiterions demander de scinder le vote sur ces différentes intercommunales en votant séparément pour SLF et SLF FINANCES dans le sens où nous avons certaines réticences dues au fait que la désignation du Commissaire réviseur n'a pas encore été entérinée par une Assemblée générale.

Pour ce qui concerne TECTEO également, là c'est en fait le statut tri-régional qui nous pose problème dans le sens où le contrôle est très difficile par les autorités publiques vu que théoriquement, c'est au niveau fédéral, le Ministre de l'Intérieur dit que cela se fait mais que ce n'est pas très effectif donc on attend les évolutions de ce côté-là puisqu'il y a des propositions sur la table mais qui ne sont pas encore réalisées donc on a cette réticence également.

Pour l'intercommunale du circuit de Spa-Francorchamps, je n'ai pas besoin de vous rappeler la question qui a été posée par mon collègue André GERARD la fois dernière qui, vraiment, avait pas mal de réticences sur tout ce qui se passait au niveau de l'intercommunale du circuit de Spa-Francorchamps, c'était un véritable imbroglio donc de ce côté-là, nous avons une série de réserves également.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Monsieur le Député - Présidente, vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci de m'offrir la parole Madame la Présidente.

Madame la Présidente, en entendant ce que je viens d'entendre, je me permets, je me sens le devoir plutôt de réagir pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans les esprits de notre Assemblée.

En effet, s'agissant de TECTEO, il vient d'être évoqué son statut tri-régional et j'ai envie d'émettre à tout le moins et à chaud d'une réflexion là-dessus.

La première c'est que le Conseil d'administration de TECTEO est animé par 26 membres dont seulement 10 PS, je veux dire, le reste étant composé de l'ensemble des 4 familles politiques démocratiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Donc, je veux dire qu'il y a des représentations tant au Bureau exécutif, et antérieurement, il y en avait même en représentation ECOLO, ce n'est pas notre faute si dans sa participation gouvernementale antérieure, ECOLO avait décidé d'imposer en réalité le respect strict de la Clé d'Hondt puisqu'aussi bien, antérieurement, nous étions convenu, les 4 familles politiques de la Province de Liège, de permettre une représentation des 4 familles politiques, en ce compris, à l'Exécutif de ladite intercommunale.

Quant à son statut, je dis dès lors, de tri-régional, il en a fait une conséquence et non pas une cause. La réalité est celle-là que nous avons préféré, par rapport à d'autres, je dirais confrères ou consœurs s'agissant d'intercommunale, de ne pas abandonner le métier, de conserver l'envie de rester un secteur public et de conserver la relative maîtrise, restons modestes, des pouvoirs locaux sur un levier économique important.

Ce faisant, nous avons évidemment été obligés de considérer ce que le Gouvernement précédant, où Ecolo participait d'ailleurs, en son temps pour dire, bien oui, si le Gouvernement nous incite à réduire le nombre d'intercommunale, participons à cet effort.

C'est la raison pour laquelle nous avons préféré une extension plutôt qu'un ou plutôt que la cession de nos activités. On a donc préféré l'écartier et le développer. Ce faisant, nous avons repris 8 intercommunales en Wallonie. Donc, nous avons ainsi contribué aux vœux d'un Gouvernement wallon auquel le groupe Ecolo participait en son temps.

Ce faisant, forcément, nous sommes devenus tri-régional puisqu'aussi bien nous avons par Uccle d'une part et par Voeren d'autre part, obtenu ce statut.

Qui fait que la loi est la loi, ce n'est pas nous qui l'avons construite mais nous en revenons dès lors, non plus au Code de la Démocratie Locale mais bien à la Loi Nothomb de 1986 donc, au Gouvernement à faire ce qu'il faut et, j'ai envie de dire, à votre Assemble comme aux Administrateurs, à poser les questions et à intervenir et à se documenter tel qu'ils peuvent le faire et tel qu'ils le font d'ailleurs régulièrement pour obtenir des informations qu'ils pourraient souhaiter sur la gestion de ladite intercommunale.

Il n'y a pas de procès d'intention me semble-t-il à faire comme de faux débats depuis telle Commission par ailleurs, pas nécessairement adéquates, du Parlement Wallon, avec tout le respect que je dois à nos Commissaires et nos Parlementaires Wallons mais en

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

tout état de cause, il est une responsabilité d'actionnaires que vous avez et que vous exercez complètement et d'une responsabilité aussi d'administrateurs qu'il vous est libre d'exercer et si vos représentants ne vous renseignent pas suffisamment ou si vous n'en n'êtes pas satisfaits, il vous est loisible de les changer.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Donc, nous avons une proposition du groupe ECOLO de scinder le vote. Je vais, avant de faire voter sur les conclusions de la Commission, je vais demander un vote concernant le vote séparé.

Qui est pour le vote séparé des différents points de l'ordre du jour ? Le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Monsieur POUSSART

Donc nous passons maintenant au vote des conclusions de la première Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 09-10/162 : Société intercommunale SPI+ : Assemblée générale Extraordinaire du 29 juin 2010 - Modifications statutaires et Création du secteur « Assainissement ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 09-10/162. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Marc FOCCROULLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

La première Commission a examiné les propositions de modifications statutaires du Conseil d'administration de la SPI+.

Elles sont de trois ordres comme Monsieur le Député provincial l'a expliqué en Commission. Tout d'abord, il est précisé que le secteur « Communes » sera désormais intitulé secteur « Communes et pouvoirs locaux » de façon à permettre un service technique non seulement aux communes mais aussi aux organismes publics locaux.

La deuxième modification concerne le secteur « Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne ». La modification statutaire vise à préciser le but du secteur concerné.

Enfin, la modification la troisième qui est la plus significative, vise à créer un nouveau secteur d'activités intitulé secteur « Assainissement » de la SPI+.

En fait, c'est en lien avec la SORASI désormais, la SPI+ pourra examiner et traiter les dossiers qui lui seront transmis par la SORASIS en ayant comme objectif l'assainissement d'anciens sites d'activités économiques.

Les modalités de fonctionnement de ce nouveau secteur seront définies ultérieurement. En fait en crée ici, au travers des statuts, l'outil pour développer cette nouvelle activité.

La première Commission a adopté ces propositions de modifications statutaires par 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

Juste un mot, je pense que ce dossier notamment sur le secteur « assainissement » est géré dans une parfaite concertation afin d'aboutir au meilleur pour ce dossier et son volet pour la SORASI antérieurement et donc, je suppose que le vote reste exprimé jusqu'à consensus de tous les associés de la SORASI, en tout cas, nous soutenons le projet pour autant que l'accord aboutisse comme souhaité.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Monsieur MESTREZ.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, de mon banc je confirme que c'est bien à titre conservatoire et dans l'attente des discussions qui doivent intervenir. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/163 : Société intercommunale TECTEO : Assemblée générale du 28 juin 2010 - Modifications statutaires - Restructuration du Capital.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour (document 09-10/163). Il a été soumis à la première Commission et c'est M. Jean-Paul BASTIN qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce mardi. En troisième point, nous avons analysé les modifications statutaires prévues dans la société intercommunale TECTEO.

Un représentant de la société TECTEO était présent et nous a expliqué de manière assez savante et avec les termes sans doute adéquats mais assez compliqués pour la plupart des Commissaires présents, la manière pour arriver à cette restructuration de capital et ce, dans la perspective de l'arrivée de BRUTELE.

Un Commissaire, par la suite, a signalé que cette restructuration se fait dans l'intérêt des communes et de la Province associée et ce, afin de ne pas être diluée par l'arrivée de BRUTELE.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Après ces explications, il n'y a pas eu d'autre question de la part de Commissaires qui ont adopté par 8 voix pour et 3 abstentions les conclusions de la Commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/164 : Réforme des ASBL : retrait de la Province de Liège des organes décisionnels de l'asbl « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour (document 09-10/164). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et le rapporteur en est M. Abel DESMIT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie pour examiner le document 09-10/164.

D'emblée, Monsieur le Directeur général BERNAERTS expose les raisons de la démission de la Province au sein de l'ASBL C.H.P.T.E. par l'argumentation suivante : un, la Province n'a plus de lien, plus aucun personnel et ne verse plus aucun subside à cette ASBL. Deux, si la Province était présente, il y aurait obligation d'établir un contrat de gestion, ce qui, avec le retrait provincial, n'a plus de raison d'être.

Un Conseiller demande si l'ASBL organise encore des activités pédagogiques. Il lui est répondu que oui, via l'ASBL VEGEMAR, via

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

les ateliers AGRICHARMES et avec l'école provinciale de La Reid.

Cependant, pour les professionnels, ont précisé que c'est toujours le CHPTE qui a la main. Plus aucune question n'étant posée, c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que votre deuxième Commission vous propose d'adopter le document 09-10/164.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/165 : Participation de la Province de Liège à la SCRL « Liège expo 2017 », en qualité d'associé.

Document 09-10/178 : Participation de la Province de Liège en qualité de fondateur de la fondation en construction « Stichting Maastricht Culturele Hoofdstad van Europa 2018 ».

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour et point 1 de l'ordre du jour complémentaire (documents 09-10/165 et 09-10/178). Ces documents ont été regroupés à la demande de la troisième Commission et c'est M. Jean-Marc BRABANT qui va nous faire les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BRABANT, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Donc la troisième Commission s'est réunie le mardi 15 juin. Le point abordé est la participation de la Province de Liège à la Société Coopérative à Responsabilité Limitée « Liège Expo 2017 » en qualité d'associé. Le Député MOTTARD rappelle que la société a

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

pour but la coordination et la réalisation de toutes les étapes nécessaires au dépôt par l'Etat fédéral de la candidature de la Ville de Liège à l'organisation d'une exposition internationale reconnue par le Bureau International des Expositions en 2017.

Elle se charge de la préparation et du montage du dossier de candidature de la Ville. Les articles soumis à la décision du Conseil sont : l'approbation de la création de la société SCRL Liège Expo 2007, la participation de la Province de Liège à cette société en qualité d'associée, la désignation en qualité de représentants de la Province de Liège de trois membres au niveau de l'Assemblée générale de cette société, à savoir André GILLES, Paul-Emile MOTTARD et Georges PIRE.

La désignation de deux représentants de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration Mme FIRQUET et M. Paul-Emile MOTTARD.

Pour sa part, la troisième Commission s'est ralliée par 6 voix pour et 5 abstentions à la proposition du Collège provincial pour le document 09-10/165.

La troisième Commission s'est réunie aussi ce mardi 15 avec à l'ordre du jour le point 09-10/178, donc avec le point « Stichting Maastricht Culturele Hoofstad van Europa 2018 ».

Le Député MOTTARD rappelle le dossier : le travail en commun en vue de poser la candidature de la Ville de Maastricht au titre de Capitale européenne de la Culture 2018.

Ce travail est réalisé avec les villes de Maastricht, Aix-la-Chapelle, Hasselt, Heerlen, Liège, Sittard-Gelen, les Provinces du Limbourg néerlandais, du Limbourg belge ainsi que la Communauté germanophone de Belgique.

Des groupes de travail sont en formation y compris au niveau de la Direction générale de la Culture de la Province. Le Député précise que ce sera en 2012 que la décision de la désignation de la Ville qui sera la capitale européenne sera prise.

Un Commissaire interroge le Député sur le nombre de Villes qui ont introduit leur candidature. Le Député rappelle que les Villes candidates doivent être hollandaises et plusieurs d'entre-elles sont en lice, entre autres, Utrecht, Lahaye, le Brabant hollandais...

Le Député précise que notre action principale dans le cadre

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

de Maastricht Ville Culturelle 2018 et la préparation sera l'édition 2012 sur le design.

Un Commissaire demande si l'on peut espérer que les deux candidatures soient retenues. Le Député répond « j'ose l'espérer ».

Les articles soumis à la décision du Conseil sont : la participation de la Province de Liège à la fondation ; l'approbation des textes des statuts de cette fondation ; la désignation en qualité de représentant de la Province de Liège de Monsieur Paul-Emile MOTTARD.

Pour sa part, la troisième Commission s'est ralliée par 6 voix pour et 5 abstentions à la proposition du Collège. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Madame SEPULVEDA. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme SEPULVEDA (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Simplement pour dire que le groupe ECOLO soutiendra le projet « Liège Expo 2017 » mais désire toutefois obtenir un peu plus d'informations sur la situation actuelle de ce projet.

Nous proposons que lors de la prochaine Commission Culture, un court exposé nous apporte des précisions sur les objectifs, les rôles exacts de chaque structure participante, dont la Province, sur le budget, l'avancement etc.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Pouvons-nous passer au vote global des deux dossiers ? Oui, pas d'objection ?

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 09-10/166 : Modifications de structure dans l'Enseignement

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

provincial secondaire de plein exercice et secondaire en alternance au 1^{er} septembre 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 09-10/166). Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission. C'est Mme Monique LAMBINON qui s'est chargée du rapport mais elle est remplacée par M. Jean-Paul BASTIN. Vous avez la parole pour Mme LAMBINON M. le Conseiller.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune). - Madame LAMBINON ne pouvant se déplacer, je la remplace. Mme la Présidente, chers Collègues.

Votre sixième Commission s'est réunie ce mercredi 16 juin et a examiné le document 09-10/166 « Modification de structures dans l'enseignement provincial secondaire de plein exercice et secondaire en alternance au 1^{er} septembre 2010 ».

L'Enseignement provincial propose dans les sections « Sport-Etudes » l'option Basket à Verviers et l'option Rugby à Seraing.

A la suite de cette information, une Commissaire souhaite qu'on établisse un cadastre des besoins et de l'évolution des étudiants inscrits dans les sections « Sport-Etudes ».

Deuxièmement, savoir si l'on pense ouvrir des options qui s'intéresseraient aux nouvelles filières vertes. Il lui sera répondu positivement sur le premier point et sur le second, que ces options spécifiques pourront être organisées à partir du moment où la Communauté française les autorisera et en fixera les programmes.

En attendant, l'Enseignement de Promotion Sociale présente des modules traitant de ces matières.

Les conclusions de la Commission ont été adoptées par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/167 : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale 2010-2011.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 09-10/167). Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission et c'est Mme Isabelle ALBERT qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme ALBERT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

D'emblée, votre sixième Commission a examiné le document 167 et Mme PITANCE, Directrice générale adjointe nous explique que les modules qui sont proposés pour l'année scolaire 2010-2011 répondent aux besoins socioéconomiques, donnent des débouchés pour les participants et dans certains cas, se font en concertation avec des partenaires extérieurs comme par exemple, une Régie de quartier.

Deux questions. La première concerne les formations énergies renouvelables. Madame RUIZ se demande de quelle manière elles seront proposées aux élèves du secondaire de plein exercice.

Il lui est répondu que ces modules seront proposés en complément de la grille horaire. Par exemple, pourront avoir lieu le mercredi après-midi ou en journée, de 16 à 18 heures.

La deuxième question concerne la formation sur l'alphabétisation. Madame RUIZ se demande si elles sont suffisantes. Il lui est répondu par l'affirmative puisque jusqu'à présent, on n'a jamais refusé de personne pour ces modules et qu'en outre, il y a aussi d'autres acteurs de terrain en la matière.

Voilà, c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que la

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Commission vous propose de se rallier à la proposition du Collège.
Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/168 : Règlement portant statut et mode de rétribution des animateurs et conférenciers-animateurs (abrogation du règlement et création d'un nouveau règlement portant statut et mode de rétribution des animateurs et collaborateurs occasionnels du Service des Sports).

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document 09-10/168). A la demande de Monsieur le Député provincial Christophe LACROIX, ce point a été retiré.

Ce point est donc reporté à une prochaine réunion du Conseil provincial.

Document 09-10/169 : Modifications à apporter à l'article 18 du Statut administratif du personnel provincial non enseignant.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour (document 09-10/169). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Roger SOBRY qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Présidente, chers Collègues.

Le point qui est soumis à votre Assemblée a été soumis à la septième Commission d'hier soir. D'une manière plus prosaïque que l'intitulé un peu rébarbatif de l'ordre du jour, il concerne essentiellement l'amélioration dans la mesure du possible des examens de recrutement en vue de les adapter aux contraintes liées au handicaps des candidats inscrits.

Suite à cette présentation, un Conseiller a demandé si le rapport en question avait été soumis à la concertation syndicale, réponse affirmative lui a été apportée.

D'autre part, un autre Commissaire s'est inquiété de l'adaptation de la fonction aussi, en fonction du handicap, il lui a été répondu que, bien sûr, le poste de travail serait adapté et que l'on ferait au mieux en concertation avec l'AWIPH et que l'on ferait, si possible, mieux encore que ce qui est prévu dans la loi.

Sur cette base, votre septième Commission a adopté le rapport avec 9 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir? Monsieur le Député LACROIX. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Si vous le voulez bien Madame la Présidente, tout le monde n'a pas assisté au débat de la Commission donc, on ne s'est pas uniquement penché que sur le recrutement des personnes handicapées, on a aussi...

Mme LA PRESIDENTE.- Je crois qu'il vaut mieux venir à la tribune Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Donc, nous avons évidemment évoqué la possibilité de favoriser le recrutement des personnes étrangères ou d'origines étrangères et nous avons encore accru la transparence en matière de publication d'appels aux candidats lors d'examens de recrutements par appel public et nous avons ouvert l'accès à l'emploi statutaire aux personnes étrangères ressortissantes d'un Etat parti à l'accord sur l'espace économique européen et également, sur l'ouverture de l'accès à l'emploi contractuel aux personnes étrangères non ressortissantes d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Donc, ça montre bien de quelle manière le Collège provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

entend mener sa politique de personnel, c'est-à-dire ouverte, transparente, claire et objective. J'ai dit, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/170 : Modifications à apporter aux statuts pécuniaire et administratif (ainsi que ses annexes) du personnel provincial non enseignant suite aux recommandations de la Cour des Comptes reprises dans son rapport définitif.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour (document 09-10/170). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme Lydia BLAISE qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente ;

Monsieur le Président de la septième Commission a donc rappelé les quatre recommandations émises par la Cour des comptes et qui ont été prises en considération dans la proposition de Résolution.

Il attire également l'attention sur une correction au texte initial : à l'article 2 § 4, il faut lire « bénéficie » en lui et place de « peut bénéficier ».

Cette correction est intervenue suite à la concertation syndicale de la veille, qui n'a soulevé aucune autre remarque, précise Monsieur le Député-Rapporteur, répondant ainsi à une question d'un Commissaire.

Le remplacement du terme « temporaire » par « contractuel »

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

est demandé par souci de cohérence avec les autres administrations et n'enlève rien aux prérogatives du Conseil lorsqu'il s'agira de pourvoir à un poste de Directeur pour lequel aucun candidat interne ne se présente, c'est toujours le Conseil qui décidera de procéder à un recrutement externe, précise-t-il encore suite à une autre question.

Le Directeur des Ressources Humaines présent confirme que le terme « indépendant » repris à l'article 5 se réfère bien à un « titre principal » et non pas « complémentaire » pour lequel il serait très difficile d'établir une grille de calcul d'ancienneté comme s'en inquiétait à juste titre un autre Commissaire.

Suite à ces échanges, la Commission vous propose d'approuver la Résolution par 9 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/171 : Modifications à apporter à l'annexe 2 (conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) du Statut administratif du personnel non enseignant et au Statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour (document 09-10/171). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Marc FOCCROULLE qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Présidente. Je serai relativement succinct puisque le point n'a pas fait l'objet de débat ni de question et a été adopté par 9 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/172 : Mise en non-valeurs de créances dues à l'Institut Ernest Malvoz.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour (document 09-10/172). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Alain DEFAYS qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

La septième Commission a examiné, en date du 16 juin 2010, le document 09-10/172.

Aucune question n'ayant été posée, c'est par 9 voix pour et 4 abstentions que votre septième Commission vous propose d'adopter le projet de Résolution du Collège provincial.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, et

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/173 : budget provincial 2010 - 2^{ème} série de modifications.

Document 09-10/174 : Emprunt de couverture des dépenses extraordinaires de 201 - 3^{ème} série.

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE. - Points 15 et 16 de l'ordre du jour. Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la 7^{ème} commission. Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission en date du mercredi 16 juin 2010.

Je précise que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque quant au document 09-10/173 : Budget provincial 2010 - 2^{ème} série de modifications. Cet avis se trouve dans la farde de consultation.

J'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Votre 7^{ème} Commission a analysé le document à l'instant rappelé. Après un bref exposé par le Président de votre Commission finances, diverses questions ont été posées.

Les 2 premières concernaient les modifications apportées au budget ordinaire.

Un Commissaire a souhaité un peu plus d'explications concernant

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

l'article 552/742201, intitulé « Plan local pour l'emploi ». Il lui a été répondu que cette modification faisait suite à une décision du Gouvernement wallon.

Ce même Commissaire a posé la question de savoir pourquoi à l'article 701/613284, intitulé « Location d'équipement didactique pour l'ensemble des établissements d'enseignement », une telle augmentation était inscrite.

Il lui a été répondu que l'enveloppe globale n'avait pas changée mais que l'on procédait à présent par des locations et que dès lors, le montant de l'article était différent.

Le Commissaire a ensuite posé deux autres questions relatives cette fois au budget extraordinaire.

Les deux questions portaient sur l'augmentation de l'article 760/221010 intitulé « Domaine provincial de Wégimont - Constructions, gros entretiens, frais d'aménagement » et de l'article 871/221010 intitulé « Dépistage mobile, Constructions, gros entretiens, frais d'aménagement ». La réponse qui lui a été donnée insistait sur le fait qu'il était nécessaire d'ajuster les crédits en fonction des travaux et des urgences.

Un autre Commissaire a ensuite voulu connaître le nom du projet Interreg auquel se réfèrent les articles 331/740054 et 331/740601 du budget ordinaire. Il s'agissait du projet EMRIC plus, projet qui concerne la sécurité transfrontalière.

La deuxième question de ce Commissaire portait sur l'article 764/742400 intitulé « Centre régional d'entraînement et de formation de jeunes footballeurs - remboursement de subventions ». L'explication donnée a insisté sur le fait que la Province avant l'argent et le récupère une fois que les clubs sont en mesure de pouvoir rembourser.

Les 3 questions suivantes portaient sur les articles 106/613200, 621/613200 et 871/613200 intitulés « Fonctionnement technique ». Le Commissaire souhaitait savoir à quoi correspondaient les frais engagés. Le 1^{er} article avait trait à une formation spécifique reçue par les pompiers. La 2^{ème} modification a eu lieu dans le cadre du projet ENERBIUM, c'est un projet INTERREG et la 3^{ème} modification a été nécessaire pour les besoins des services qui ont évolués depuis le vote du budget, à savoir il y a un peu plus d'un an.

Enfin, un Commissaire a fait part de son souhait d'obtenir une

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

liste reprenant toutes les demandes effectuées par la Province en vue d'obtenir des subventions. Il lui a été répondu qu'il était déjà en possession de ces informations puisqu'elles étaient reprises dans le budget. Une petite remarque fut apportée pour dire qu'il s'agissait essentiellement de subventions concernant les travaux qui étaient repris dans le budget. Une liste lui sera donc remise dans le futur.

Et c'est par 9 voix pour et 4 absentions que votre 7^{ème} Commission vous propose d'accepter le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global ou au vote séparé des conclusions de la 7^{ème} Commission ? Vote séparé.

Vote sur le document 09-10/173, budget provincial 2010 - 2^{ème} série de modifications.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Vote sur le document 09-10/174, emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2010 - 3^{ème} série.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Groupe CDH-CSP, groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/175 : Modification apportée au règlement-tarif du laboratoire Santé et Cadre de vie - Section environnement - de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 17 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission en date du mercredi 16 juin. J'invite le rapporteur M. Jean-Marie BECKERS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, votre 7^{ème} Commission s'est réunie hier le 16 juin pour délibérer sur le document intitulé modification apportée au règlement-tarif du laboratoire Santé et Cadre de vie - Section Environnement - de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

Notre Président de Commission nous a expliqué que donc vu le contexte concurrentiel, on a décidé de modifier légèrement ce tarif et notamment pour y inclure une remise à partir du 50^{ème} échantillon aux Communes productrice d'eau de consommation humaine, une remise de 40 %.

Il n'y a pas eu de remarque, ni de questions des Commissaires mais une personne, un membre du personnel provincial qui était présent à cette Commission a indiqué qu'il avait constaté dans le texte du projet de résolution, un petit problème, à savoir qu'on parlait du laboratoire de microbiologie alimentaire alors qu'il s'agissait du laboratoire Santé - Cadre de Vie secteur Environnement.

Ensuite la Commission est passée au vote et vous propose d'adopter la résolution par 8 voix pour, aucun non et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. BECKERS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 7^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/176 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

de passation et constructions de marché pour des travaux de construction d'une extension comprenant les locaux de sanitaires, de vestiaires et l'accès pour les personnes à mobilité réduite au Centre provincial de Formation de Tennis de Huy - Lot 1 : Gros-œuvre et parachèvements.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 18 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 8^{ème} Commission. J'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions.

Oui M. GEORGES ?

M. GEORGES, Chef de groupe (de son banc). - M. LEMMENS a dû nous quitter en urgence, il était rapporteur de la 8^{ème} Commission et M. LUX a accepté de présenter ce rapport à sa place.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. LUX vous avez la parole.

M. LUX. - Bonsoir Madame, Bonsoir Mme la Greffière, chers Collègues, la 8^{ème} Commission s'est réunie mardi dernier pour examiner ce point relatif au mode de passation et conditions de marché de travaux de construction d'une extension des sanitaires et vestiaires pour des personnes à mobilité réduite au Centre provincial et de Formation du Tennis de Huy.

Un membre de notre Commission s'est inquiété de l'opportunité de réaliser de tels travaux car il lui semble que peu de personnes à mobilité réduite jouent du tennis. Il lui fut par la négative car il y a de nombreux pratiquants.

Une autre question plus générale fut posée par un autre membre qui souhaitait un rappel sur le type de procédure légale utilisée pour le marché.

Le Député rappela le principe de l'adjudication publique du marché, de l'approbation par le Conseil provincial qui a reçu délégation du Conseil.

Enfin, un autre membre souhaite s'assurer de la demande de subsides à la Région wallonne, les attendus de la motivation n'y faisant pas référence.

Une fois encore, le Député apportera une réponse positive. La

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Commission s'est prononcée par 8 pour et 6 absentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 8^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document AB 09-10/2010/007 : Amendement budgétaire 2010/007 : Création d'un article budgétaire 620/640400 libellé « Subsidés pour soutenir et promouvoir l'agriculture biologique ». - Montant 1€.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 19 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/007). Ce document a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission. Je vous rappelle que ce document avait déjà été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission Agriculture en date du 28 janvier et 15 mars 2010. J'invite le rapporteur M. José SPITS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. La 2^{ème} Commission s'est donc réunie le lundi 14 juin à 17h30 pour analyser ce point concernant le subside sur l'agriculture biologique.

D'emblée M. le Député signale que l'on va rappeler aux membres de la Commission ce qui se fait déjà en terme d'agriculture biologique et le responsable administratif présente alors un power-point sur les différentes actions de VEGEMAR et dans un premier temps ces actions sont notamment un encouragement technique et administratif aux producteurs, l'animation du CETA de Hesbaye, des actions de formation et d'information, l'expérimentation d'une plateforme à Verlaine, la mise en réseau d'expériences et des activités de promotions notamment la ferme en ville et les villages bio.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Dans un second temps, la rédaction d'un aide-mémoire pour la reconversion à l'agriculture biologique.

Vient la question d'une Conseillère qui se demande où en est la collaboration entre la Province et Agraost. La réponse est donnée par le responsable administratif sur la possibilité d'engager un Conseiller chez Agraost et sur une rencontre qui n'a pas abouti à une solution, ce qui est confirmé par le Député présent.

Sur la nouvelle question de la Conseillère, le Député répond qu'une nouvelle rencontre est prévue le 31 août, qu'il y a une volonté de trouver une solution mais que les moyens financiers ne sont pas extensibles et qu'il faudra de toute façon passer par des points APE.

Le responsable administratif signale également que malheureusement une rencontre avec des producteurs bio Suisses a dû être annulée, les agriculteurs n'ayant pas pu venir.

Le point est soumis au vote sur le rejet et le vote est de 9 pour le rejet, 2 contre et 3 absentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Je ne pense pas avoir entendu dans le rapport l'affirmation de M. le Député de la continuité de la discussion et du maintien de la position que la Province avait prise, en tout cas de l'offre qui était en cours. C'était juste pour essayer de compléter. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 2^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Document 09-10/157 : Question écrite d'un membre du Conseil

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

provincial en ce qui concerne la situation des professeurs invités de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 20 de l'ordre du jour (document 09-10/157) question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne la situation des professeurs invités de la Haute Ecole de la Province de Liège. J'invite l'auteur de cette question Mme RUIZ-CHARLIER à la tribune. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme RUIZ-CHARLIER, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Ma question porte bien sur la situation que vivent actuellement les professeurs invités de notre Haute Ecole.

Complémentairement à la formation assurée par les enseignants statutaires, certaines parties du cursus (sont prises en charge) par des professionnels spécialistes sur le terrain engagés par la Province et dont l'expertise est effectivement nécessaire plus que jamais peut-être notamment vu les évolutions technologiques et l'émergence de nouveaux métiers.

Il y a quelques années, questionné à cette même tribune, Monsieur le Député provincial - Président avait d'ailleurs précisé que la Députation permanente avait décidé, suite au décret du 4 septembre 96 concernant le financement des Hautes Ecoles d'en appliquer l'article 30 qui donne la possibilité d'engager des professeurs invités, à charge de l'enveloppe globale de la Haute Ecole.

Alors ces professeurs qui étaient jusque là en fonction accessoire sont devenus des professeurs invités par décision de la DP en novembre 96 ce qui signifie qu'ils sont engagés comme conférenciers au sens de l'article 41 du statut pécuniaire du personnel enseignant, leurs prestations recevant l'aval du Comité de gestion et de la Commission paritaire.

Notre interrogation de ce jour porte sur le type d'engagement prévu pour ces professionnels qui ne sont pas invités de manière tout à fait ponctuelle, par exemple pour une conférence, mais qui assure une charge de cours soit pendant toute l'année académique soit pendant une partie de celle-ci et qui sont considérés comme professeur invité.

Cette situation me paraît nettement peu confortable. En

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

effet, d'après mes informations, il n'existe aucun contrat, aucun écrit entre l'employeur provincial et l'enseignant. C'est la réception d'un horaire qui semble être l'élément le plus tangible, le plus concret dans leur relation.

Les conditions d'engagement, les obligations et responsabilités liées à la charge ou encore le rôle de ces personnes dans les délibérations par exemple, tout cela n'est pas précisé. Le paiement des rémunérations est souvent tardif, parfois plusieurs mois après le début de l'engagement.

Bref, si le rôle de ces personnes est essentiel au niveau des études supérieures de notre haute Ecole, le type d'engagement qui leur est proposé me paraît nettement moins évident et peu confortable.

Je constate que d'autres Hautes Ecoles que ce soit HELMo ou la Haute Ecole Charlemagne, engagent ces professionnels sous contrat d'employé.

Pour quelles raisons le Collège n'a-t-il pas choisi cette possibilité ?

Je vous propose d'aller plus loin en examinant tous ensemble la situation actuelle des professeurs invités en inscrivant ce point à l'ordre du jour de la prochaine Commission Enseignement.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette préoccupation.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. Je cède la parole à notre Député provincial - Président.

M. André GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues.

Comme vous le rappelez, Madame RUIZ, la Haute Ecole de la Province de Liège, fait appel, et cela depuis sa création, à des collaborateurs extérieurs réputés pour leur expertise. Désignés par le Pouvoir organisateur en fonction de leurs qualités et de leur notoriété, ils contribuent, sans conteste, à rehausser encore le niveau de formation de nos étudiants.

« Garantir une formation au plus haut niveau, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle,

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale », est en effet, et vous le savez, un des objectifs majeurs inscrits dans le Projet pédagogique, social et culturel de notre Haute Ecole.

Il y a deux ans, à cette même tribune, j'ai eu l'occasion de répondre à une question similaire posée par Mme Fabienne CHRISTIANE et d'évoquer l'article 30 du Décret du 4 septembre 1996, relatif au financement des Hautes Ecoles, qui prévoit explicitement la possibilité d'engager des « professeurs invités » à charge de l'allocation annuelle globale.

J'avais aussi expliqué, dès cette époque où se créaient les Hautes Ecoles, que notre Pouvoir organisateur avait estimé judicieux que les membres du personnel titulaires de fonctions accessoires dans ses sept établissements d'enseignement supérieur de plein exercice deviennent tout naturellement de tels professeurs invités, et qu'il en aille de même de ceux qui seraient ensuite engagés avec les mêmes objectifs dans les trois Hautes Ecoles que nous constituions à ce moment.

Ledit décret de 1996 prévoyant en outre que la rémunération soit déterminée par le Pouvoir organisateur, la Députation permanente en date du 14 novembre 1996 avait alors décidé que les professeurs invités seraient considérés, vous l'avez rappelé, comme conférenciers au sens de l'article 47§1 du Statut pécuniaire du personnel enseignant et rémunérés en conséquence par unité de prestations de deux heures.

Le système retenu présente le grand avantage d'être très pratique, en n'instituant pas des liens statutaires souvent très contraignants et en tout état de cause peu compatibles avec des prestations ponctuelles en fonction des besoins des formations. Il offre donc une grande souplesse. Et visiblement, il ne semble pas déplaire aux professeurs invités puisque beaucoup d'entre eux nous sont fidèles depuis plusieurs années !

Le mode de paiement des rémunérations se fonde sur la présentation de déclarations de créances qui sont traitées sur base des heures prestées, tous les semestres, au lieu d'une fois par an, antérieurement. Il est sans doute possible que certaines situations pourraient encore être améliorées, mais je crois savoir qu'il faut parfois compter avec un peu de négligence administrative de la part de certains de ces collaborateurs occasionnels de notre Haute Ecole ! Des instructions seront néanmoins données ou rendues pour que chaque professeur invité reste parfaitement informé des conditions de son engagement et par

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

conséquent de sa rémunération dans des délais normaux.

Enfin, à titre indicatif, et pour être complet, sachez que pour cette année académique 2009-2010, la HEPL compte 341 professeurs invités, répartis par catégories de la façon suivante : agronomique : 9, économique : 22, pédagogique : 15, sociale : 37, technique : 21, paramédicale : 237.

Il convient incidemment de noter que, pour cette dernière catégorie, le paramédical, les charges des professeurs invités sont généralement de quelques unités de prestations, avec des parties de cours très ciblées et spécialisées.

Enfin je précise pour terminer qu'au total, pour la même période, la charge prévue dans l'allocation globale pour couvrir l'ensemble de ces professeurs invités, au bénéfice de nos plus de 8500 étudiants, représente 5510 unités de prestations de 2 heures incluant également préparations, examens et participation aux jurys.

Voilà, j'espère ainsi avoir répondu à vos attentes.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

Document 09-10/158 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne le devenir de nos Hautes Ecoles.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour (document 09-10/158) question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne le devenir de nos Hautes Ecoles. J'invite M. André GERARD à la tribune. Vous avez la parole M. le conseiller provincial.

M. André GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Décidemment, l'enseignement aura été notre fil rouge pour cette journée.

Une réflexion sur le devenir de l'enseignement supérieur tant universitaire que des hautes écoles est en cours mais cela concerne également l'enseignement de promotion sociale en certaines matières.

Chaque acteur concerné est représenté dans ces échanges. Ainsi nous constatons l'existence d'une plateforme regroupant les pouvoirs organisateurs, le monde étudiant et les représentants

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

syndicaux.

Des pôles académiques sont en passe d'être mis en place au travers de notre communauté. Ceci afin d'approcher au mieux l'efficience au niveau du doctorat et dans des matières pointues telles la recherche, les relations internationales et l'aide au développement.

Nous nous dirigeons à grande vitesse vers la formation de trois pôles académiques spécifiques dont un premier serait Bruxelles, un autre se situerait à Louvain et à Liège, l'ULg devient l'académie universitaire Wallonie-Europe. La mise en place d'un quatrième pôle montois reste semble-t-il pour l'instant en ballottage, c'était la saison à l'époque.

Des réactions sont pourtant mises en avant. En effet, la Ville de Namur rejette l'idée de fusion entre l'UVL, les facultés universitaires Notre Dame de la Paix, les Facultés catholiques de Mons et les Facultés Saint-Louis.

Dans le cadre de ce nouvel horizon académique, pourriez-vous préciser, l'heure actuelle, de devenir de nos Hautes Ecole qui forment quand même l'élite de notre population scolaire. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'invite à nouveau M. le Député provincial - Président.

M. André GILLES, Député provincial - Président (à la tribune) -.Voilà. Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Vous savez certainement, Monsieur GERARD, que le 25 mai dernier, le Ministre Jean-Claude MARCOURT et les 12 présidents de la Table Ronde ont présenté les conclusions de leurs travaux au Parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, en décembre 2009, le Ministre MARCOURT initiait la Table ronde de l'Enseignement supérieur qui, pour la première fois, réunissait l'ensemble des acteurs concernés (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, enseignement supérieur de promotion sociale, organisations étudiantes, organisations syndicales, etc.).

Durant quatre mois, cette Table ronde, structurée autour de six groupes de travail, a été le lieu d'un large débat participatif, le lieu d'une réflexion sur les objectifs de l'enseignement supérieur, sur ses défis et son évolution dans le paysage européen.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Ayant eu l'occasion de répondre, à cette même tribune, à une question soulevée par M. DRION en février dernier sur la même thématique, vous me permettrez de ne pas revenir ici sur la participation active de notre Directeur-président à ces travaux et sur la position que nous avons évidemment toujours défendue dans l'esprit d'ailleurs du Mémoire du CPEONS et de la note politique du Conseil Interréseaux de Concertation.

Ce n'est pas à vous non plus, Chers Collègues, que je dois rappeler que l'Enseignement de la Province de Liège a toujours porté toute son attention sur l'étudiant, ses besoins et son épanouissement et qu'il est, depuis toujours d'ailleurs, ouvert et disponible pour nouer des collaborations fructueuses avec d'autres Institutions liégeoises. Nous l'avons déjà démontré par le passé, en rejoignant le Pôle mosan dès sa fondation et, plus récemment, en co-organisant des formations avec la Haute Ecole Charlemagne et la Haute Ecole libre mosane, d'autre part.

Il ressort des conclusions des travaux de la Table ronde que la mise en place d'une offre d'enseignement supérieur globale et intégrée passera ou passerait par la création, en Communauté Wallonie-Bruxelles, de structures dites de « rassemblement ». Celles-ci prendraient la forme de Pôles académiques centrés sur l'enseignement supérieur de premier et de deuxième cycles et d'un dispositif confédérateur ou d'une Confédération, ce n'est pas encore très clair, centré sur la recherche, les 3es cycles donc les Doctorats, les relations internationales et l'aide au développement.

Il n'est pas possible à ce stade, et vous ne devez pas l'ignorer, d'être beaucoup plus précis sur le timing, je le maîtrise pas, de la mise en place de ces nouvelles structures, sur le nombre final de pôles, est-ce trois ou quatre, selon toute vraisemblance et sur les modalités pratiques de mise en place du ou des dispositif(s) confédérateur(s).

Permettez-moi d'ajouter que, même si cette question a largement focalisé l'attention, les débats ont également porté, et il faut quand même s'en réjouir, sur une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Certaines mesures seront déjà effectives dès la rentrée qui s'annonce, de septembre 2010 et sur l'orientation objective des étudiants, sur la mise en place de dispositifs tels que l'accompagnement et l'aide à la réussite, la valorisation des acquis de l'expérience que j'évoquais encore lors de la thématique Enseignement visant à faciliter la gestion du parcours de l'étudiant, sur l'importance de la proximité

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

géographique des enseignements notamment dans les premières années de la formation.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant qu'il s'agit pour la Province de Liège d'éléments qui ont toujours eu toute leur importance. Ils rejoignent très largement le projet éducatif que nous défendons mais je pense qu'on peut dire que nous le défendons tous ensemble. Régulièrement nous avons des débats, je ne dirais pas convergeant parce que pour converger il faut vers de deux points différents vers un seul point. Je pense que nous partageons et nous nous réjouissons qu'il soit aujourd'hui d'actualité et que le Ministre MARCOURT tende à en favoriser activement l'émergence et le développement.

S'il est vrai que la table ronde a permis, par l'implication concrète de l'ensemble des acteurs concernés, de dessiner les contours d'un projet cohérent, espérons le, pour l'enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles, il n'en reste pas moins vrai qu'il appartient désormais au Gouvernement et au Parlement d'adopter les textes nécessaires. Comme je viens de vous l'indiquer, nous les attendons avec confiance : nous sommes prêts !

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Député - Président.

Document 09-10/159 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne l'automédication via le net.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour (document 09-10/159), question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne l'automédication via le net. J'invite son auteur, Mme Valérie BURLET.

M. DRION, Chef de groupe (de son banc). - Elle est malheureusement souffrante donc excusée mais je pense que la question était claire, donc je laisse le Député répondre.

Mme LA PRESIDENTE. - M. Georges PIRE étant absent et excusé, je cède la parole à Mme le Député provincial Katty FIRQUET pour la réponse du Collège provincial.

Mme Katty FIRQUET, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Monsieur le Chef de Groupe,

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Il faut évidemment relier l'automédication à l'autodiagnostic.

Le citoyen lambda a aujourd'hui accès à une foule d'informations sur certaines maladies et leurs symptômes. Informations générales, qu'il applique à son propre cas et à partir desquelles il se dirige vers l'automédication.

Et c'est à partir de là qu'Internet a permis de développer un véritable « marché » de l'automédication. On retrouve en effet sur la toile toute une série de produits pharmaceutiques, ou présentés comme tels.

Malheureusement, se soigner n'est pas aussi simple !

En effet, au contraire des achats réalisés en pharmacies, aucune garantie n'est apportée par le fournisseur, généralement domicilié hors Europe, et échappant à toutes les lois.

Au mieux, le produit présenté ne contient pas la molécule indiquée dans la dose annoncée, au pire, il contient des produits périmés, voire toxiques.

C'est la raison pour laquelle, tout en informant le citoyen au travers de brochures thématiques, le Département Santé et Qualité de Vie de la Province insiste dans chacune d'entre elles sur l'importance de consulter un médecin !

Ceci étant entendu, venons-en au vif du sujet, à savoir votre demande de voir ce thème relayé par la Province, et, éventuellement, par le biais du « Notre Province ».

Tout d'abord, le « Notre Province » est un outil d'information générale qui vise à promouvoir les actions provinciales.

Certains articles se font l'écho des activités spécifiques du Département Santé et Qualité de Vie, qui remplit, via le Service provincial de Promotion de la Santé, une mission d'éducation permanente, centrée sur des thématiques de santé qui intéressent le plus grand nombre, qui sont donc significatives en termes de santé publique.

Bien évidemment, et vous le savez, l'espace dont nous disposons est réduit, et il faut faire des choix.

Cependant, le Département Santé et Qualité de Vie se penche d'ores et déjà sur la possibilité d'éditer une brochure sur le thème des médicaments génériques, voire des médicaments « bon

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

marché ». Un chapitre mettant en garde contre l'automédication sur Internet pourrait tout à fait y être développé.

Ces brochures thématiques sont distribuées au public à partir des stands tenus par le Service Provincial de Promotion de la Santé dans de multiples manifestations, mais aussi au public qui fréquente les cars de dépistage, et également à l'occasion des « Jeudis-Santé ».

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

Document 09-10/160 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne la sécurité muséale.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23 de l'ordre du jour (document 09-10/160) question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne la sécurité muséale. J'invite l'auteur de cette question, M. Antoine NIVARD. Absent.

M. DRION. - Il a dû se retirer. Comme pour la précédente, la question est bien écrite.

Mme LA PRESIDENTE. - Voilà. J'invite M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD pour la réponse du Collège.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, Chers Collègues.

Effectivement Monsieur le conseiller provincial NIVARD, qui nous a quitté, m'interroge au sujet de la sécurité muséale, notamment au Musée de la Vie Wallonne et au Château de Jehay.

Bien entendu, je pense ce sont les récents incidents au Musée d'Art Moderne de Liège qui l'amènent à nous interroger sur les mesures en matière de sécurité mais rassurez le, nous n'avons pas attendu les problèmes au Musée d'Art Moderne pour nous pencher sur la sécurité de nos musées.

Je vais essayer d'être le plus complet possible. Le Musée de la Vie wallonne est équipé d'un système de 16 caméras de surveillance réparties sur les deux étages et le rez-de-chaussée au niveau de l'accueil et des transactions financières, les caméras couvrant le champ défini par l'angle de perception de l'appareil. Les images sont diffusées sur un écran situé à l'accueil où le préposé doit surveiller au maximum les visiteurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Il a la possibilité d'intervenir soit via un appel par micro diffusé dans tout le musée, soit en avertissant les gardiens de la société privée. Ces derniers, au nombre de 3, parcourent les différents espaces, sont munis de talkie walkie et peuvent rapidement se diriger vers les personnes sur lesquels un soupçon pourrait se porter.

Ces agents sont également chargés de la surveillance des espaces et des différents objets. Ils ont reçu la liste des pièces majeures, non protégées par une vitrine pour y apporter une attention particulière et au cours de la journée des constats sont effectués régulièrement.

Par ailleurs, des agents auxiliaires gardiens du musée complètent la surveillance de la sécurité.

La surveillance nocturne du musée est, par ailleurs, assurée par un système de sécurité du bâtiment, via une alarme intrusion connectée à la conciergerie. La concierge doit se rendre directement sur les lieux, et appeler la police et les responsables si nécessaire.

Je dois ajouter que les caméras restent également en fonction durant la nuit.

En ce qui concerne le château de Jehay, voici, en substance, les mesures et états de faits qui permettent à nos œuvres, nous pensons une bonne sécurité.

Tout d'abord, la présence continue d'au moins 2 personnes pour la surveillance des salles lors des visites. L'accès unique au Château se fait par la porte de la Galerie Balat et les Portes et fenêtres sont sécurisées par des barreaux métalliques.

Des mesures complémentaires telles que système de vidéo surveillance et autres alarmes doivent être compatibles avec l'environnement du Château.

Cependant, les questions de sécurité sont au cœur des préoccupations des responsables de ces deux sites et je peux vous assurer qu'elles ne sont pas prises à la légère par la Province.

Toutefois le risque zéro n'existe pas plus en matière de sécurité que dans d'autres secteurs. Ceci dit, la qualité des personnes en charge de cette question dans ces deux sites reste, selon nous, le meilleur gage de la sécurité de nos œuvres.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

Document 09-10/179 : Service des Sports : Règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°2 de l'ordre du jour complémentaire (document 09-10/179). Il a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et c'est M. Jean-Marie GILLON qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GILLON, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission des Sports s'est réunie le 15 juin 2010 afin d'examiner la proposition d'amendements relatifs à l'attribution de subventions provinciales en faveur du Sport.

M. le Député Christophe LACROIX précise comme stipulé dans sa déclaration de politique générale pour la législature 2006-2012 que la Province de Liège via son service des Sports a souhaité mettre l'accent sur la promotion du sport pour tous, notamment chez les moins valides.

Sur cette base, afin de répondre aux évolutions induites par la politique sportive provinciale, il apparaît que le règlement actuel relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport pourrait être amendé en son article 5.

Ainsi les sportifs moins valides participant à des compétitions à l'étranger ou à des marches de gala pourraient bénéficier de subventions provinciales.

Aucune question n'a été posée au sujet de cette proposition d'amendement.

Le résultat du vote de la 4^{ème} Commission sur ce point est de 11 oui et une abstention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 4^{ème} Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/180 : Avis sur le projet de budget 2011 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 09-10/180). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme Denise BARCHY qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BARCHY, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues.

La 7^{ème} Commission s'est réunie hier pour examiner le point présenté par Mme la Présidente.

Il n'y a pas eu de questions donc la 7^{ème} Commission vous propose d'adopter le projet de résolution par 8 voix pour, 0 contre et 4 absentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 7^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010**Document 09-10/186 : Mise en non-valeurs et en cotes irrécouvrables de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 09-10/186). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. DRION qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

Votre 7^{ème} Commission s'est donc réunie hier afin d'examiner ce point complémentaire.

Après la présentation succincte et traditionnelle du Président de la Commission, un Commissaire demande pourquoi il y aurait mise en irrécouvrable de montants pour les exercices 2007 et 2008, constatant que les montants représentent un peu plus de 5.000 € sur les 11.000 € présentés sur ce dossier.

La réponse lui donnée est la suivante : il n'y a pas de raisons particulières. C'est un hasard par rapport aux autres années.

Un autre Commissaire de rebondir sur cette question. En se demandant s'il n'est pas trop tôt de mettre en non-valeurs des sommes pour les années 2007 à 2009 et il lui est répondu par les Collaborateurs et par le Député provincial qui insistera pour que le Commissaire comprenne bien et que toute la Commission comprenne bien que l'essentiel sont des sommes dues par des défunts sans succession. Il sera donc très difficile de les faire revivre.

Après cet échange, un peu macabre, votre 7^{ème} Commission vous propose par 8 voix pour, 0 voix contre et 4 absentions d'approuver le projet de résolution. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 7^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/181 : Désignation d'un nouveau comptable des matières au Service provincial des Bâtiments

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°5 de l'ordre du jour complémentaire (document 09-10/181). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. André DENIS qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DEINS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

Suite à la mise à la retraite de Mme VERMEIRE Jeanine, votre 7^{ème} Commission vous propose de désigner Mme SCHIEPPERS Michèle, employée d'administration D6 à titre définitif et à temps plein pour les fonctions de comptable des matières au Service précité à dater du 1^{er} janvier 2010 et cela par 8 voix pour et 4 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 7^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Document 09-10/183 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de restauration des installations électriques à la Maison Grégoire.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°6 de l'ordre du jour complémentaire (document 09-10/183). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. José SPITS qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

La 8^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 15 juin pour analyser le point concernant les installations électriques à la Maison Grégoire de Hannut.

Monsieur le Député d'emblée explique que ces travaux sont la suite logique du dossier gros œuvre qui a été présenté au Conseil de mai et qu'il concerne donc la mise en conformité des installations électriques.

Le point n'a fait l'objet d'aucune question et il est approuvé par 8 voix pour et 6 absentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 8^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/184 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des étages 5 et 6 du Bâtiment Opéra - Lot 1 : gros œuvre et parachèvements.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Document 09-10/185 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des étages 5 et 6 du Bâtiment Opéra - Lot 2 : électricité.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires 7 et 8 de l'ordre du jour complémentaire (documents 09-10/184 et 185). Ils ont été regroupés à la demande des membres de 8^{ème} Commission. Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. Bernard MARLIER qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

En date du mardi 15 juin, notre 8^{ème} Commission s'est réunie pour étudier les points suivants : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des étages 5 et 6 du Bâtiment Opéra - Lot 1 : gros œuvre et parachèvements, document 09-10/184 et pour le même bâtiment, le lot 2 : électricité, document 09-10/185.

A la demande des membres de la 8^{ème} Commission ses points ont été regroupés puisqu'il s'agit de travaux dans le même bâtiment.

Il s'agit de travaux de rénovation des étages 5 et 6 du bâtiment Opéra.

Le 1^{er} lot, gros œuvre et parachèvement est estimé à 445.370,69 € TVA comprise et le second lot, électricité est estimé à 262.663,78 € TVA comprise.

Un membre de la Commission pose la question afin de savoir si des gaines vides ont été prévues en suffisance.

Il lui est répondu que oui, un câble pour la téléphonie et un câble pour l'informatique sont prévus par agent.

Un autre membre de la Commission demande la nature du revêtement de sol.

Il s'agit d'un plancher technique recouvert par des dalles de tapis plain.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Les membres de la Commission se sont ensuite prononcés par 8 voix pour et 6 absentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 8^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2010, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je voudrais souhaiter à toutes et tous de bonnes vacances si on ne se voit plus en tout cas pour certains puisqu'il n'y aura pas de conseil en juillet normalement et en août.

IX.- Huis clos

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

La réunion publique est levée à 18 H 30.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010REUNION PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010
SEANCE THEMATIQUE SUR « L'ENSEIGNEMENT »

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16 H 00.

Mme LA PRESIDENTE.- Mesdames et Messieurs, je déclare la séance ouverte.

Bonjour aux téléspectateurs qui nous regardent en ce moment et bienvenue à cette dixième séance thématique du Conseil provincial consacré à l'Enseignement.

Permettez-moi de saisir l'occasion pour me réjouir que notre Institution provinciale ait tenté ce rapprochement télévisuel avec les citoyens par le biais de ces Conseils provinciaux thématiques qui permettent à chacun de mieux comprendre le fonctionnement de la Province de Liège, du Conseil provincial et d'être mieux informés sur les services rendus à la population.

Aujourd'hui, nous partons donc à la découverte de l'Enseignement provincial Secondaire, Supérieur et de Promotion sociale et nous nous pencherons sur les nouvelles voies, les nouveaux créneaux à explorer afin d'offrir une formation de qualité répondant aux besoins spécifiques de la société actuelle.

Je vous rappelle que la retransmission en direct a ses impératifs et je demanderai donc à chaque intervenant de respecter le temps de parole dévolu.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

J'invite à présent Monsieur André GILLES, Président du Collège provincial et Député provincial en charge de l'Enseignement pour la présentation de cette thématique.

Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune). -
Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Chers collègues.

L'Enseignement, Monde d'emplois et mode d'emploi pour demain.

Dernier ce jeu de mots que vous m'autoriserez sans aucun doute se cache une double réalité que nous entendons bien faire connaître, notamment par le biais de ce Conseil provincial thématique dont le titre sous-entend deux perceptions différentes et néanmoins complémentaires : l'Enseignement que nous proposons à nos jeunes.

Si nous parlons de « Monde d'emplois » c'est précisément parce que l'enseignement de la Province de Liège forme des métiers en liaison avec les besoins des milieux professionnels, permettant ainsi à ses diplômés de s'insérer dans le marché du travail. Si nous employons l'expression « Mode d'emploi » c'est simplement en référence avec fonctionnement de notre enseignement provincial, à sa capacité d'adaptation constante aux évolutions de la société pour s'inscrire pleinement dans l'apprentissage tout au long de la vie.

Les formations que nous organisons sont tellement nombreuses qu'il n'était pas possible de vous les présenter toutes dans le reportage qui a introduit ce Conseil.

Depuis des décennies, les différentes Instituts d'Enseignement de la Province de Liège offrent des formations pour tous dans le domaine du Secondaire, du Supérieur et de la Promotion sociale. Nous formons ainsi à des métiers qui rencontrent la plupart des besoins. Cette articulation entre les trois niveaux d'enseignement donne la possibilité à chacun, à des périodes de sa vie, de se former, se perfectionner ou encore d'envisager une nouvelle orientation professionnelle.

Par ailleurs, grâce aux nombreux stages d'insertion immédiate dans le monde professionnel, ce fonctionnement a prouvé, tout au long des années, que les jeunes et les moins jeunes issus de

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

l'Enseignement de la Province de Liège possèdent un savoir-faire qui leur permet, à la fin de leur cursus, de trouver plus facilement un emploi.

Comme vous le savez, les milieux professionnels, qu'ils relèvent du secteur public ou privé, doivent constamment s'adapter à l'évolution de la société. Il n'y a pas un domaine professionnel qui n'ait connu sa propre révolution technique ou technologique.

Cette transformation du monde du travail a bien évidemment une répercussion sur les méthodes et les outils d'apprentissage employés à l'école. C'est la raison pour laquelle l'Enseignement de la Province de Liège, avec les moyens qui sont les siens, intègre mais aussi anticipe ces différentes évolutions en s'appuyant sur les nouvelles technologies et en adaptant son offre de formations à la diversification des secteurs d'activités.

Evoluer avec son temps pour créer l'Ecole de demain, voilà l'objectif principal de l'Enseignement provincial. Offrant un enseignement essentiellement professionnalisant, nous sommes et resterons un vivier d'emplois je le disais en introduction lorsque j'évoquais la notion de « Monde d'emplois », notre objectif est de former des jeunes hautement qualifiés et prêts à répondre immédiatement aux sollicitations des milieux professionnels.

Nous offrons certes un enseignement clairement orienté vers les réponses à apporter aux besoins de la société, mais nous plaçons également au centre de nos préoccupations l'épanouissement de nos élèves et de nos étudiants au sein d'une société que nous voudrions plus juste et plus solidaire.

Nous restons en effet intimement convaincus que l'Enseignement de la Province de Liège joue un rôle de socialisation et d'ascenseur social. Pédagogiquement, cela se traduit notamment par un enseignement différencié, un enseignement individualisé, où le professeur est proche de son élève, mais aussi par un enseignement qui construit des passerelles entre le secondaire, le supérieur et la promotion sociale.

Les quelques projets présentés dans le reportage participent à cette alliance à laquelle nous œuvrons, à un apprentissage qui se veut non seulement professionnalisant, mais dont la vocation est aussi clairement démocratique et humaniste. Nous entendons toutes ces dimensions et à devenir un citoyen tolérant et responsable.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Concrètement, avec des projets comme le Techni Truck dont on vient de parler, le Centre de Technologie Avancée en arts graphiques de Flémalle et la future péniche de formation en batellerie Libertas II, l'Enseignement de la Province de Liège s'inscrit résolument dans les actions qui visent à lutter contre les idées préconçues sur les métiers techniques.

De tels outils, innovants et performants, contribuent à tordre le cou à cette mauvaise image que parents et enfants et quelques fois aussi enseignants eux-mêmes peuvent encore avoir de l'enseignement technique et professionnel. Car ce sont ces secteurs qui sont aujourd'hui porteurs et garants d'emplois. Les milieux professionnels nous rappellent régulièrement le manque terrible de main-d'œuvre qui s'y fait sentir.

Alors, aidons nos jeunes à se motiver, à ne plus avoir peur du futur. Prouvons-leur qu'ils peuvent avoir confiance en l'avenir, en leur avenir. C'est ainsi que nous les encouragerons à s'orienter vers des secteurs en pleine expansion et, fidèle à ses idéaux de longue date d'ailleurs, l'Enseignement de la Province de Liège continue de s'y employer tous les jours.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député - Président. J'invite à présent Monsieur Maurice DEMOLIN qui représente le groupe PS à rejoindre la tribune pour intervenir sur cette thématique.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Maurice DEMOLIN, Conseiller (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues.

Comme dans toutes les époques de profondes mutations, nous vivons des situations paradoxales qui nous entraînent à nier ou à rejeter notre propre intérêt.

D'abord notre dépréciation de fait du travail manuel, qu'on voudrait depuis des années réévaluer, et notre refus pour nos proches de ces métiers techniques et scientifiques, de ces filières qui assurent une insertion professionnelle relativement aisée à un moment où notre société échoue à éliminer ce vice endémique qui la sape et la corrompt : je veux bien évidemment parler du chômage. Premier pernicieux paradoxe.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Le deuxième veut que, dès la première moitié du XXème siècle, des esprits éclairés, des intellectuels, comme Bergson et Paul Valéry, aient insisté sur l'étroite connexité entre la main et le cerveau.

Valéry notamment rappelait « la relation immédiate et comme symétrique entre la main de l'homme et son cerveau » en multipliant les arguments favorables à cette thèse qu'il juge indémontrable et en allant même jusqu'à magnifier ce qui lui paraissait le prototype de la main intelligente, celle du chirurgien.

A la même époque, la Province de Liège promouvait un enseignement professionnel et technique qui servait la région liégeoise, actionnait l'ascenseur social pour nombre de générations, convaincue qu'elle était, et qu'elle est encore, que la principale richesse de notre province réside dans l'intelligence de la main de citoyens héritiers de Rennequin Sualem et de Zénobe Gramme.

Il appartient à notre institution de continuer dans cette voie en multipliant les initiatives, ce qu'elle fait, en développant un formidable parc informatique, en conjuguant applications numériques et dispositifs pédagogiques, ce qui rend à l'enseignant son véritable rôle, celui de médiateur ; en adaptant également l'enseignement technique et professionnel aux nouvelles problématiques de l'environnement, du développement durable, des économies d'énergie, sans oublier les besoins grandissants de notre société de services.

En étroite relation avec l'industrie, on l'a déjà dit, elle a le souci de confronter les jeunes aux réalités concrètes de la vie active : sous une forme plus ou moins ludique avec le Techni truck qui permet à ceux-ci d'aborder des disciplines techniques et scientifiques et ce, sous une forme plus systématique par la pratique des stages en entreprise et ce, aux différents niveaux d'enseignement.

J'avoue avoir un faible pour la formation en alternance intitulée, un nom barbare mais enfin, « opérateur de production sur processus continus avec défilement » qui n'est pas moins que la formation professionnelle avec la filiale d'Arcelor Mittal, ARCEO, dirigée par Jacques Pèlerin.

Ainsi exprimée, elle ne vous dit rien mais si j'ajoute qu'elle vise des élèves de fin d'études professionnelles et qu'ARCEO est, en matière de recherches sidérurgiques, détentrice de premières mondiales, vous comprendrez mieux.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs, c'est un ancien professeur de cours littéraires et un ancien directeur de l'enseignement technique et professionnel de tout niveau qui vous l'affirme : nous devons en rabattre si nous n'articulons pas mieux et plus étroitement théorie et pratique comme dans cet enseignement de promotion sociale qui fournissait la théorie à la pratique des travailleurs qui voulaient s'élever dans l'échelle sociale.

Il nous faut réhabiliter la main, cet outil exceptionnel qui est aussi, soit dit en passant, avec un crayon et un papier, au départ de cette intervention.

Tel est le programme que je souhaite pour notre enseignement provincial et pour notre société, enseignement provincial qui sera toujours, quoi que nous en ayons, son reflet et son moteur. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'invite à présent M. Dominique DRION, Chef du groupe CDH-CSP à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs les téléspectateurs.

La présente séance thématique du Conseil Provincial de ce jour me permet de rappeler les priorités du CDH-CSP ainsi que ses attentes quant à l'enseignement qualifiant.

Que l'on veuille « revaloriser » ou « refonder » cet enseignement, les bonnes intentions ne manquent pas. L'objectif essentiel consiste à concilier les attentes de la société dans son ensemble et des entreprises en particulier, tout en tenant compte des projets des jeunes et de leurs souhaits.

Pour rencontrer cet objectif, nous pensions que trois défis doivent être relevés.

Le premier : attirer des jeunes motivés vers les métiers techniques qui ont encore aujourd'hui une image trop négative.

Le deuxième : donner à ces jeunes une excellente formation, à la fois technique et générale. Ce défi n'est pas évident dans des métiers qui évoluent sans cesse, nous devons, dès lors, travailler

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

sur les conditions matérielles et pédagogiques de notre enseignement ainsi que sur les ressources humaines.

Le troisième défi : accompagner les jeunes sur le chemin de l'insertion socioprofessionnelle et leur permettre de vivre une première expérience réussie dans l'entreprise. Nous devons ainsi amener un maximum de jeunes au bout de la formation.

Pour relever ces défis, plusieurs chantiers sont ouverts. Je me permets d'en épingler trois, mon collègue et ami Alain DEFAYS en évoquera, tout à l'heure, et pour sa part, quelques autres.

Mais pour mieux appréhender ces chantiers, rappelons que depuis quelques années, la Communauté française a choisi de développer une approche « métier » dans l'enseignement qualifiant. Il s'agit là d'un tournant qu'il n'est pas aisé de prendre dans la mesure où il faut inscrire cette approche pragmatique dans le cadre des missions plus générales de l'enseignement, à savoir : éduquer, socialiser, émanciper et former.

Venons-en à ces trois chantiers : le chantier consiste à mettre à disposition de tous les opérateurs d'enseignement et de formation des référentiels communs. Grâce à ces référentiels communs, un électricien ou une vendeuse auront demain les mêmes compétences et la même qualification, quel que soit l'opérateur d'enseignement ou de formation.

Nous ne pouvons dès lors qu'inviter, voire recommander aux Pouvoirs Organisateurs d'enseignement qualifiant de s'inscrire dans la ligne et dans les objectifs du « Service francophone des métiers et des qualifications ».

Un deuxième chantier est celui des formations déclinées en unités de formation. Chaque unité de formation constituera une étape motivante pour le jeune. Chaque étape sera attestée et les jeunes passeront ainsi progressivement d'une culture de sanction des échecs à une culture de valorisation des acquis. Ce changement de culture devrait se traduire par un recours beaucoup moins fréquent au redoublement pur et dur et donc à une diminution du retard scolaire et de l'abandon prématuré.

Un troisième chantier : ce découpage en unités facilitera les passerelles entre opérateurs et contribuera à rendre les parcours de formation plus lisibles et plus fluides. Si tous les opérateurs d'enseignement et de formation utilisent les mêmes référentiels et organisent des unités communes, il est encore important qu'ils harmonisent entre eux les offres de formation, trop marquées

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

jusqu'à présent par la concurrence plutôt que par la complémentarité. Les opérateurs d'enseignement et de formation devront dès lors développer des collaborations afin de voir s'organiser un partenariat au niveau des bassins de vie et des pôles de formation.

Dès lors, notre Province, comme Pouvoir Organisateur, devrait s'inscrire ou s'inscrire plus, dans la mise en place et le développement des instances sous-régionales de pilotage visant un déploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial.

Trois chantiers, beaucoup d'autres sont ouverts. Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Madame Nicole DEFLANDRE pour le groupe ECOLO. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DEFLANDRE, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Miroir de la société, notre enseignement est aujourd'hui à un carrefour : quelle société voulons-nous ? Quelle école pour nos enfants ? Un double constat s'impose : l'école est un levier essentiel pour changer la société dans un sens plus équitable et plus durable. Or elle reste beaucoup trop inégalitaire et une avalanche de réformes pédagogiques n'a rien résolu.

Les élèves issus de familles modestes, principalement, sont victimes de réorientations en cascade à caractère irréversible : du général au technique puis du technique au professionnel. Il est temps de sortir de cette structure à trois niveaux. L'instauration d'un tronc commun permet d'explorer les potentiels intellectuels, manuels, artistiques avant de poser un choix d'orientation.

Dès lors, il s'agit d'opérer des changements en profondeur et une revalorisation de l'enseignement technique et professionnel masculin et féminin car trop souvent encore, les filles sont orientées vers des filières plus limitées que les garçons, une récente étude de la Communauté française en atteste.

Il s'agit aussi de mobiliser professeurs et élèves autour de projets innovants et fédérateurs, en accord avec les besoins de l'école et son environnement socioéconomique et culturel.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

L'école doit être un lieu de vie et de rencontre entre acteurs scolaires, sociaux, associatifs, économiques, connectés aux enjeux du bassin de vie et d'emploi. Elle se doit d'être une passerelle vers le monde des entreprises.

Celles-ci sont d'ailleurs en demande de travailleurs qualifiés et, dans les filières vertes, il y a là un potentiel important en termes de création d'emplois dans la construction comme dans le secteur des énergies renouvelables.

Ceci implique la formation continue des professeurs et une autonomie plus grande pour les équipes pédagogiques en fonction des réalités de terrain. Des projets locaux impliquant enseignants, élèves, parents, via les conseils de participation, sont donc à soutenir.

Depuis des années, depuis déjà très longtemps, une école, l'Institut Robert Schuman d'Eupen, s'est inscrite dans cette démarche et l'éducation à l'environnement centrée d'abord sur la nature s'est muée peu à peu en une véritable démarche de développement durable : cuisiniers, mécaniciens, coiffeurs, menuisiers, tous ont intégrés les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans la pratique de leur métier. Cette prise de responsabilité a d'ailleurs été récompensée en 2009 par le Grand Prix des Générations Futures.

Il est donc évident que cette nouvelle conception de l'enseignement est évidemment indissociable d'un véritable développement durable.

Les Nations-Unies réclament un effort éducatif pour encourager les changements de comportement et créer un avenir plus viable pour les générations futures. Que ce souhait ne reste pas un vœu pieux, nos écoles doivent s'adapter aux besoins de ce 21^e siècle.

Et, pourquoi la Province de Liège ne serait-elle pas un moteur pour initier une réflexion en profondeur sur les missions de l'enseignement provincial ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je cède maintenant la parole à Madame Sabine NANDRIN pour le groupe MR. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues, Chers téléspectateurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

L'enseignement provincial a démontré combien il est de qualité et à l'écoute de l'évolution des pédagogies. L'augmentation de la population scolaire que ce soit au niveau du secondaire ou du supérieur en est une preuve tangible.

De nombreuses démarches et projets sont menés à bien comme par exemple, la création de l'espace tremplin qui aide les jeunes en décrochage scolaire, l'organisation des mini-villages qui invitent les enfants de 5ème et 6ème années primaire à visiter des stands didactiques consacrés à l'électronique, à la mécanique, aux métiers de la bouche, à la menuiserie et bien d'autres domaines encore.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'enseignement professionnel et technique qui a toujours été défendu par le mouvement réformateur. Ce type d'enseignement constitue certainement un des meilleurs moyens de résorber la crise de l'emploi que traverse notre pays et singulièrement notre province avec ses pôles industriels à l'avenir incertain. Il y a également le Techni truck que vous avez vu dans le reportage, qui s'adresse aux étudiants à partir de la 5ème primaire et qui propose des ateliers sur les métiers en pénurie dans l'industrie et la construction.

Toutes ces initiatives montrent combien la Province est soucieuse de répondre aux besoins actuels de nos entreprises et d'orienter les jeunes dans leurs études afin qu'ils trouvent un travail en sortant de l'école.

Monsieur le Député, notre proposition est la suivante: pourquoi ne pas continuer à développer le concept du Techni truck dans un secteur plus féminin et en pénurie également qu'est le secteur paramédical ?

Nous savons tous que nous manquons cruellement d'aides soignantes, d'infirmières,... Des collaborations sont certainement envisageables avec les établissements publics de soins de la province de Liège. En proposant aux étudiants de s'informer sur ces métiers peut être créerions-nous des vocations et cela offrirait à d'autres secteurs un outil supplémentaire.

Tous les créneaux qui peuvent répondre aux besoins de la société doivent être envisagés si on veut donner à notre jeunesse un avenir professionnel stable et positif.

Je vous remercie de votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère provinciale. Merci à tous les quatre pour vos interventions. J'invite maintenant Monsieur le Député provincial - Président pour répondre aux Conseillers qui viennent d'intervenir. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Et bien, Chers collègues, vos interventions, constructives et de qualité, me réjouissent et me confortent dans le sentiment que l'enseignement reste un enjeu de société crucial qui doit être au centre de nos préoccupations.

Nous sommes nombreux à déplorer le dénigrement, pour ne pas dire le rejet, dont souffre encore trop souvent l'enseignement technique et professionnel.

La Province de Liège lutte avec conviction et avec force pour faire en sorte que ce déficit d'image diminue et la désaffection qui touchent ces filières.

L'Enseignement provincial n'est pas avare d'initiatives en la matière. A l'instar de M. DEMOLIN et de Mme NANDRIN, je rappellerai effectivement le succès d'un outil original et novateur de promotion des métiers techniques tel que Techni Truck, qui ne désemplit pas depuis sa mise en service, sillonnant les routes de notre Province à la rencontre des élèves de fin de primaire, mais aussi plus largement des citoyens, à l'occasion de manifestations telles que les villages provinciaux, le Printemps des Sciences ou encore les 20 ans de Liège Airport, jusqu'à la Cité des Sciences de Paris.

Madame NANDRIN, il n'a biens sûr pas été possible de présenter le documentaire toutes les sections organisées par l'Enseignement provincial mais cela ne signifie évidemment pas que pour autant, nous délaissions tel ou tel secteur des services aux personnes dont le paramédical bien évidemment, loin de là.

C'est un secteur qui est en plein expansion comme en témoignes les chiffres de la population de la catégorie de Haute Ecole, anciennement André VESAL et aussi de l'Enseignement paramédical secondaire de Liège, de Verviers et de Huy.

L'emploi y est nombreux et il est déjà possible dès la sortie

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

de l'école.

Monsieur DRION, vous avez évoqué avec la précision qui vous caractérise, les défis à relever et les chantiers ouverts ou à ouvrir. Rassurez-vous, nous ne rechignons pas à la tâche et nos manches sont retroussées depuis quelque temps déjà pour ce qui est de l'élaboration de référentiels communs.

L'Enseignement provincial a toujours été un participant actif et fiable de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications. Il entend bien agir de même avec le Service Francophone des Métiers et des Qualifications. Une même philosophie nous guidera pour la valorisation des acquis et la modularisation.

Quant aux bassins de vie et aux instances sous-régionales de pilotage de l'enseignement qualifiant instaurés par décret, on est toujours dans une phase d'installation prolongée. Actuellement, l'état d'esprit qui nous anime est bel et bien la complémentarité avec les différents opérateurs.

Madame DEFLANDRE, vous avez livré un véritable plaidoyer pour le développement durable. Je tiens à vous signaler que parce qu'il s'est doté d'un outil de gestion pour maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement, l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid est aujourd'hui certifié ISO 14001. Bien entendu, cette réflexion est aussi présente dans tous nos autres établissements et elle débouche et débouchera encore sur des réalisations concrètes, tel le tri des déchets et les économies d'énergie.

Mais elle est également intrinsèque aux différents cours : ainsi, un futur cuisinier apprend à aussi utiliser des produits locaux et de saison tandis qu'un futur menuisier apprend lui aussi à sélectionner es bois labellisés FSC garantissant qu'il est issu d'une forêt gérée durablement.

Je vous propose maintenant d'écouter maintenant, si vous le voulez bien Madame la Présidente, d'accorder votre attention à une courte interview de M. Joël de Rosnay, qui nous avons pu entendre tout à l'heure depuis la Cité des Sciences. Un entretien dans lequel il nous confirme sa vision critique mais résolument optimiste de l'enseignement et où nous retrouvons, de nouveau, nos propres engagements.

(Reportage : Joël de Rosnay)

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Mme LA PRESIDENTE. - Place à présent à une seconde à une seconde série d'interventions des membres de notre assemblée. Je cède directement la parole à Mme Josette Michaux pour le groupe PS.

Mme Josette MICHAUX, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs les téléspectateurs.

Que faire ? Que faire pour que les études techniques et professionnelles séduisent les enfants et parents ?

Comment l'enseignement doit-il évoluer pour changer l'image négative qui les poursuit ? Plus que jamais, je suis convaincue que l'accent doit être mis sur l'articulation entre la théorie et la pratique. Imaginons le renforcement, le renouvellement même, du cours d'éducation par la technologie car celui-ci joue un rôle primordial dans la découverte concrète par les jeunes du domaine technique au début de leur scolarité secondaire.

Il est urgent de convaincre les jeunes que s'inscrire dans une école technique, c'est s'engager dans une voie pleine d'avenir. Cassons une bonne fois pour toutes des clichés qui ont la vie dure.

Non, la technologie, l'informatique, l'électromécanique, la construction, les sciences appliquées, l'agronomie ou encore la chimie ne sont pas des secteurs réservés aux hommes. Non, l'aide sociale, l'éducation, le paramédical, les soins infirmiers, les services aux personnes sont autant de métiers qui ne sont pas exclusivement féminins. Non, oublions cette image du passé du technicien en salopette dans un environnement salissant ! Bien sûr, il faut toujours mettre la main à la pâte, mais aujourd'hui le cadre de travail a totalement évolué et les outils sont à la pointe de la technologie.

Et enfin, c'est une considération qui peut paraître un peu terre à terre, mais qui a toute son importance pour chacun d'entre nous : de nos jours, les entreprises reconnaissent à leur juste valeur le savoir-faire d'un bon technicien, qui peut prétendre à un salaire parfois bien plus élevé que celui d'un universitaire !

Soyons donc concret et osons surmonter les visions passéistes.

Avons-nous bien saisi toute la mesure de ce qu'implique à long terme une désaffection des études dites professionnelles ?

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Nous rendons-nous vraiment compte des conséquences de la raréfaction de bons techniciens, spécialistes compétents, aussi bien dans la vie économique que dans notre vie quotidienne à tous ? En termes de qualité de vie, pouvoir compter sur de bons professionnels : coiffeurs, opticiens, cuisiniers ou chauffagistes, cela semble aller de soi, mais cela ne s'improvise pas, cela nécessite une volonté politique forte en matière d'enseignement. Vous l'avez compris, à défaut de jeunes bien formés, nous ne serons pas capables de relever les défis posés par les transformations de la société et le redéploiement de notre région !

Nous l'avons vu dans le documentaire diffusé avant cette séance thématique, le secteur de la construction recherche et aura à l'avenir plus besoin encore de techniciens et ouvriers maîtrisant les technologies les plus performantes en matière d'isolation et d'économie d'énergie. Si vous me permettez l'image, le chantier qui s'ouvre à nous est immense et, ne l'oublions pas, porteur d'emplois qui ne pourront être eux délocalisés.

N'oublions pas d'autres secteurs riches en emplois de proximité, les services aux personnes et le paramédical, des domaines dans lesquels l'Enseignement provincial a toujours été en pointe. Avec notamment le vieillissement de la population notamment, les aides et soutiens apportés aux personnes âgées ou fragilisées deviennent de plus en plus indispensables. Et on sait que le développement du secteur non-marchand a une véritable valeur sociale ajoutée.

Dans ces domaines d'activités comme dans bien d'autres, je me réjouis du dynamisme dont fait preuve la Province de Liège qui, par ses nombreuses actions, démontre qu'elle fait partie des acteurs incontournables de l'Enseignement M. le Président !

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite M. Alain Defays à prendre la parole au nom du groupe CDH- CSP.

M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues.

Dans la première intervention du groupe cdH-csp à l'occasion de ce Conseil thématique sur l'enseignement, Dominique DRION a évoqué 3 chantiers indispensables pour revaloriser l'enseignement qualifiant, il m'appartient de compléter les propositions de notre groupe en la matière.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Tout d'abord, l'information et l'orientation des jeunes vers les métiers plus techniques et vers l'enseignement qualifiant sont essentielles. Les adultes, parents, enseignants et bien entendu les jeunes doivent être mieux informés de la réalité des métiers techniques et des formations. A cet égard, notre suggestion de mettre en place un Techni truck s'inscrit dans cette démarche et nous nous réjouissons encore aujourd'hui et plus peut-être encore aujourd'hui que cette petite idée lancée il y a deux ou trois ans dans une salle voisine de commissions fait aujourd'hui l'administration sinon l'envie de la Cité des Sciences à Paris pas moins. Nous nous réjouissons évidemment que l'ensemble du Conseil et le Collège aient suivis et mis en place cette initiative. Le Techni truck, oui on vient de le voir existe et montre partout où cela est possible les formations qui mènent aux métiers techniques.

Ceci dit, la formation générale doit être développée dans la foulée des ambitions liées à l'acquisition des socles de compétences. Cette ambition ne s'oppose à ma première réflexion car en effet, il n'est plus un métier aujourd'hui, et plus encore demain sans doute, qui n'exige une formation générale à côté de la formation spécifiquement liée au métier, je pense à l'apprentissage des langues notamment.

Articuler formation générale et formation technique c'est à nos yeux construire une formation humaniste comme le réclame d'ailleurs le décret « Missions ».

L'alternance, cela a été évoqué dans l'un des reportages est aussi un moyen de formation et d'insertion professionnelle pour certains jeunes. Cet outil exige bien entendu une bonne collaboration avec les entreprises sur le terrain. Le gouvernement de la Communauté française soutenu par la Région wallonne s'est engagé à trouver une place à chaque jeune qui le demande dans ce type de formation. Statut unique, plan de formation, système d'incitants et certification, les informations sont données chaque année aux Conseils zonaux de l'alternance. A chacun de jouer son rôle le plus efficacement possible.

Mais si nous voulons un enseignement qualifiant performant, il doit se concevoir justement avec les entreprises et être lié aux besoins de celles-ci. Il faut un équipement moderne, à la hauteur des attentes et des ambitions de tous. Pour cela les établissements peuvent faire appel au fonds annuel d'équipement.

Par ailleurs, des Centres de Technologie Avancée (CTA) sont

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

prévus et déjà organisés dans plusieurs établissements notamment en Province de Liège. Ils sont dotés d'un matériel de pointe mis à la disposition de tous les établissements d'enseignement secondaire mais aussi de la Promotion sociale, de l'enseignement supérieur, des classes moyennes et même du Forem. Si les CTA répondent favorablement aux préoccupations le l'inter-réseau, ce n'est malheureusement pas encore le cas au niveau des fonds d'équipement et de leur affectation.

Et enfin, le meilleur moyen d'être en contact avec les entreprises ce sont évidemment les stages. Ils devraient être encore plus développés grâce par exemple à des conventions signées entre les réseaux d'enseignement et les secteurs industriels concernés. Cela permettrait de mieux encadrer les stagiaires. Des moyens devraient être recherchés pour répondre à ces préoccupations.

Voilà, Madame la Présidente, Chers Collègues en quelques minutes les chantiers et les défis que le cdH-CSP entend mener à bien. L'ambition est de taille mais c'est l'avenir des jeunes, le développement des nos entreprises et le redéploiement industriel de notre région qui sont en jeu. Cela mérite donc que chacun prenne sa part d'engagement pour sa réussite qu'ils s'agissent de la Communauté française, de la Région wallonne et bien entendu de la Province de Liège. Le groupe CDH-CSP y sera particulièrement attentif et nos propositions iront toujours dans ce sens. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le conseiller provincial. Je cède maintenant la parole à Mme BONGARTZ pour le groupe ECOLO.

Mme Marlène BONGARTZ, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs. Au nom du groupe Ecolo je souhaiterais partager avec vous quelques propos essentiels tenus récemment par le Docteur Michael Winterhoff, pédopsychiatre allemand très connu, lors d'une conférence en Communauté germanophone.

Le Docteur Michael Winterhoff constate chez un nombre toujours grandissant d'enfants et de jeunes un déficit de maturité psychologique qui se traduit par de nombreux troubles du comportement et, dans le quotidien des écoles, par le fait que les enseignants sont obligés de consacrer trop de temps à la socialisation plutôt qu'à l'apprentissage.

Le manque de maturité serait du avant tout à une absence de relation entre parent et enfant en bas âge. Par relation il faut

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

entendre ici la présence d'un en face. D'un en face qui aime et qui guide l'enfant et auquel l'enfant à droit de se confronter.

Face à ce déficit de maturité psychologique - dont souffrent d'après lui entre 50 et 70 % des enfants - aucune réforme structurelle, pédagogique ne peut aboutir positivement parce que la base des capacités d'apprentissage et de responsabilisation est absente.

Le remède indispensable est de travailler sur la relation - au sein de tous les lieux de formation de jeunes entre enseignant-formateur et jeune, et ce dès le très bas âge.

A mon sens, cela rejoint les propos de Monsieur de Rosnay, qu'on vient d'entendre et qui affirme - et je cite : « Je ne crois pas à la classe high tech », il se réfère bien sûr aux nouvelles technologies. La relation humaine c'est l'essentiel ; Les nouvelles technologies ne sont pas seulement des technologies de l'Information et de la Communication mais surtout des technologies de la relation ». Et il répète : « La relation est essentielle ». La relation est vecteur de valeurs, elle est vecteur de culture, elle est vecteur de sens.

Fidèles à nos convictions de départ, nous, Ecologistes, continuons à penser que les capacités relationnelles et émotionnelles ne sont en aucun cas à négliger par rapport aux capacités intellectuelles. Le concret est aussi important que l'abstrait, l'intelligence de la main est à l'égal de l'intelligence du cerveau.

Le respect de la personne dans sa totalité est pour nous une priorité de toujours. La prise en considération de la personne dans sa globalité a plus de chances d'aboutir si on donne plus d'autonomie aux écoles. Si l'école a plus d'autonomie, elle sera plus appelée à trouver des réponses aux besoins de ses propres acteurs et ceux de son propre terrain.

Elle est appelée à entrer davantage en relation avec ses enseignants, ses élèves et leurs parents d'une part, avec les acteurs culturels, sociaux et économiques de son bassin de vie d'autre part. Ces relations sont porteuses de projets spécifiques et responsabilisent tous les acteurs.

Une telle dynamique relationnelle pourra amener -entre autres - une revalorisation des métiers techniques parce que vécues comme partie intégrante et importante du milieu de vie.

Il est donc important à nos yeux de poser la question

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

suivante : quelles actions mène la Province pour accroître l'autonomie et la responsabilisation de ses établissements de formation ? Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. C'est maintenant au tour de M. Fabian Culot de s'exprimer qui représente le groupe MR.

M. Fabian CULOT, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Madame, Monsieur, Chers Collègues, Chère Bénédicte. Bénédicte étant l'une de nos téléspectatrices qui m'a envoyé un sms donc je me permets de la saluer à titre personnel. Les autres téléspectateurs ne m'ayant pas adressé de sms particulier, qu'ils m'excusent, je ne saurai donc pas les saluer à titre personnel.

Madame, Monsieur, lors d'un conseil provincial thématique précédent consacré à l'Euregio, au nom du groupe MR, j'avais rappelé toute l'importance qu'il y avait, pour notre Province et ses habitants, de se tourner tant vers l'Allemagne et les Pays-Bas que, plus près de chez nous, vers la Flandre et ses habitants.

Une part significative d'ailleurs du chiffre d'affaires de nos entreprises provient en effet de l'exportation, et les contacts avec les régions limitrophes sont par conséquent essentiels.

Ces contacts, notre province tentent de les nourrir au mieux, nous en sommes fréquemment témoins.

Récemment encore, notre Province inaugurerait la Maison des langues, qui doit contribuer au développement de la connaissance des langues par les habitants de notre Province.

Nos ingénieurs, nos commerciaux, nos directeurs d'entreprises, de manière générale les représentants de nos entreprises, ont ainsi l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour explorer de nouveaux marchés et exposer le savoir faire des entreprises liégeoises.

Mais l'évolution de notre pays amène le groupe MR à s'interroger sur la question de savoir si au fond l'importance de la connaissance des langues n'a pas, au cours des dernières années, été circonscrite à une sphère trop économique.

En d'autres mots, s'il est important pour le directeur

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

d'entreprise ou le commercial de connaître les langues pour décrocher de nouveaux marchés, n'a-t-on pas prêté trop peu d'attention à la connaissance des langues, par tout un chacun, dans le but tout simplement de pouvoir nouer des contacts sociaux avec celles et ceux qui vivent autour de nous, qui vivent à côté de chez nous, et qui pourtant ne parlent pas la même langue que nous.

Car la connaissance de la langue de l'autre, c'est avant tout la condition *sine qua non* du vivre ensemble et de l'organisation de la vie en société. Car le langage, c'est le premier des modes de communication.

La crise institutionnelle que connaît notre pays, si elle a bien évidemment des origines historiques et culturelles, se voit manifestement aggravée par la distance insidieuse qui, années après années, s'est installée entre nos deux, voire trois, communautés linguistiques.

Or, et l'actualité se fait criante à cet égard, lorsque les conditions du vivre ensemble ne sont plus réunies, ce sont les extrémistes de tous bords qui gagnent et la démocratie qui souffre.

Dans ce contexte, l'enseignement obligatoire, c'est bien davantage qu'un lieu d'apprentissage d'un savoir technique. C'est aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, de la responsabilité, mais également des compétences, notamment linguistiques, qui vont faire de chacun d'entre nous des ambassadeurs du vivre ensemble, des citoyens ouverts sur le monde et non refermés sur leur communauté.

Pour y parvenir, la connaissance des langues ne soit s'arrêter devant les portes d'aucune école. Or, aujourd'hui trop souvent encore, me semble-t-il paraît circuler l'idée selon laquelle la connaissance des langues, pour un technicien, serait moins importante que celle d'un élève sortant de l'enseignement général.

Et pourtant rien n'est moins vrai. Dans leur vie professionnelle, les techniciens sortant de nos écoles seront d'ailleurs peut-être amenés à travailler dans d'autres régions que la nôtre ou à y être formés de manière complémentaire.

Mais quoi qu'il en soit et indépendamment même de la vie professionnelle, dans notre vie quotidienne, nous sommes tous appelés à vivre et rencontrer des personnes ne parlant pas notre

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

langue. Chacun d'entre nous doit donc avoir les capacités minimales nécessaires pour communiquer et comprendre celles et ceux avec qui nous partageons un même pays, une même région, voire une même rue et parfois même un bureau.

Mais pour donner à nos élèves l'envie d'apprendre d'autres langues, il faut leur en démontrer l'intérêt. Ainsi, si l'on comprend l'intérêt de savoir nager après être allé une première fois à la piscine, en tout cas cela a été mon cas, on comprend l'intérêt d'apprendre une autre langue après avoir rencontré des personnes ne parlant pas la nôtre.

Pour y parvenir, Monsieur le Député-Président, quels sont les moyens que notre Province met en œuvre ou pourrait à l'avenir mettre en œuvre ? Une piste ne pourrait-elle pas consister à conclure des accords de coopération avec, par exemple, des écoles provinciales de Flandre, afin de permettre des échanges systématiques entre nos élèves et les leur ? Sachez en tout cas que pour le groupe MR sera à vos côtés pour soutenir toute initiative visant à faire des élèves et étudiants sortant de l'enseignement provincial des citoyens responsables et ouverts aux autres. L'avenir de notre pays, tout comme l'avenir du modèle européen d'ailleurs, est, me semble-t-il à ce prix. Et enfin, et pour conclure, je voudrais dire que ce Conseil a permis qu'un fantôme se révèle à moi, c'est celui, je ne l'avais pas encore découvert mais je l'ai découvert cet après-midi, ce serait de voir notre Collègue Josette Michaux en combinaison de plombier zingueur puisqu'il n'y a pas de sexisme dans les métiers. Merci Mme Michaux.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. Il est à présent l'heure de conclure cette dixième séance thématique. J'invite M. le Député provincial - Président à en tirer les conclusions.

M. André GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). : Merci Mme la Présidente. Conclusions nécessairement provisoires puisque manifestement il reste encore beaucoup de chantiers à ouvrir ou à continuer en sixième Commission. Les téléspectateurs ne le savent pas mais la sixième s'occupe plus particulièrement de l'enseignement et de la formation.

Chers Collègues, Chers téléspectateurs, ce Conseil provincial thématique avait Ce Conseil provincial thématique avait pour objectif principal de démontrer qu'en matière d'enseignement, il y a toujours une porte ouverte pour tous les jeunes soucieux de leur avenir.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

Je pense que ce message est bien passé aujourd'hui, grâce notamment aux différentes interventions des Conseillers provinciaux au-delà des habituels clivages d'ailleurs entre majorité et opposition. Cependant, il conviendra à chacun d'entre nous, mais aussi à tous les téléspectateurs qui nous écoutent, de poursuivre cet effort d'information afin que tous les jeunes puissent choisir en connaissance de cause les filières qui leur sont les plus appropriées notamment les filières professionnalisantes, non pas par relégation, mais volontairement, parce qu'axées sur l'employabilité.

L'une des nombreuses missions de l'Enseignement de la Province de Liège, depuis sa création, est de tisser des liens étroits et privilégiés entre ses écoles et les milieux professionnels. C'est grâce à cette adéquation perpétuellement mise à jour que nos étudiants et nos élèves ont la perspective de trouver un emploi dès le diplôme en poche.

Comme nous voulons participer activement au redéploiement économique du bassin liégeois et que les entreprises sont toujours davantage à la recherche de collaborateurs qualifiés et de spécialistes, nous les formons ! C'est notre métier, c'est même notre premier métier de la Province de Liège. De ce fait, la valorisation des métiers techniques et scientifiques, nous paraît essentielle !

A ce sujet, Madame Michaux, vous avez raison de rappeler que pour convaincre les jeunes, il faut changer l'image des métiers techniques et casser les clichés parfois qui leur collent encore trop souvent à la peau. Je n'entrerais pas dans le sexisme mais dans un autre aspect qui concerne parfois la pénibilité parfois de certains métiers d'hier et qui n'est pas la même aujourd'hui. C'est ce que nous tentons, tous les jours, de véhiculer comme message.

Monsieur Defays, vous évoquez l'importance de transmettre une formation générale et pas seulement technique, même lorsqu'on apprend un métier.

On est évidemment sur la même longueur d'onde ! Notre projet éducatif a toujours été double puisque l'on souhaite former des futurs travailleurs hautement qualifiés certes mais aussi des citoyens responsables et acteurs d'une société démocratique : c'est bien là l'objectif des humanités techniques que nous proposons.

Lorsque vous mentionnez, la nécessité de disposer

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

d'équipements performants dans les classes, permettez-moi de rappeler que 700 000 euros sont investis chaque année par la Province pour moderniser les équipements didactiques de ses instituts. Autre exemple la création du Centre de Technologie Avancée à Flémalle dans le domaine de l'industrie graphique. Dois-je également rappeler que nos écoles travaillent aussi en synergie avec des Centres de compétence tels que Technifutur, ConstruForm et AutoFORM pour favoriser l'intégration des élèves dans les entreprises locales ou même à l'étranger ?

J'en viens tout naturellement à l'intervention de Madame Bongartz, qui se préoccupe de l'avènement des technologies au détriment de la Relation, pense t'elle avec un grand R, entre l'élève et l'enseignant. Il est clair que l'école virtuelle ne pourra jamais remplacer la relation ô combien importante du professeur et de ses élèves. Il n'empêche qu'il s'agit d'un outil additionnel, je pense à l'école virtuelle, il s'agit d'un outil que nous offrons à nos élèves pour compléter leur documentation comme pour leur donner l'occasion de se tester eux-mêmes selon un vecteur, un vecteur de communication qui est familier à leur génération.

Cela dit, rassurez-vous, nous ne perdons pas de vue que le rôle de l'enseignant doit rester central bien évidemment puisqu'il est un médiateur et vrai un coach qui doit mener son équipe vers la réussite que chacun recherche en insufflant son enthousiasme. Toutefois, cette réussite que chacun recherche ne peut s'atteindre qu'en pratiquant à chaque instant une culture de l'effort. Nous devons le faire comprendre à notre jeunesse. Nous devons sensibiliser nos jeunes que c'est par ce biais qu'ils construiront leur vie future.

Enfin je termine par répondre à Monsieur Culot concernant l'enseignement des langues étrangères, la natation j'y connais beaucoup moins. Nous partageons l'intérêt en ce domaine cela va sans dire. Nos établissements favorisent, depuis des années, les échanges linguistiques, rien n'est parfait, tout est perfectible, les partenariats avec des écoles étrangères, ou encore les projets européens. De plus, une 1^{ère} année secondaire en immersion en néerlandais est proposée à l'IPES de Hesbaye à Crisnée existe, sans oublier la Promotion sociale qui propose des cours de langues.

Voilà, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les téléspectateurs, nous arrivons au terme de ce Conseil thématique consacré à l'Enseignement. Je voudrais peut-être si vous m'y autoriser terminer en m'adressant directement aux jeunes qui nous

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

écoutent.

Vous savez à 18 ans, on voudrait savoir exactement ce que l'on sera à 45. Le problème c'est que 27 ans plus tard la société a bien sûr évolué... et nous aussi d'ailleurs.

Il n'y a pas de chemin pré-tracé d'un point A à un point B. Le chemin c'est vous, les jeunes, qui allez le tracer, pas à pas, avec des arrêts, des pauses : une pause c'est peut-être un diplôme, qui n'est peut-être pas le dernier d'ailleurs. En tous cas c'est à tout le moins un passeport pour l'accès à une profession ou à un barème de rémunération. La pause n'est pas l'obtention d'un diplôme mais le constat d'un échec, si c'est le cas, je pense qu'il faut considérer que ce n'est que provisoire.

La vie est un combat de tous les jours et si on tombe bas du ring, il faut remonter sur le ring, dit autrement, remettre son ouvrage sans cesse sur le métier.

La vie, votre vie, votre avenir n'est pas une fatalité !

Des études inachevées peuvent être reprises plus tard ou voire réorientées.

Des passerelles existent permettant de capitaliser les acquis. La Province de Liège, notamment, y travaille avec conviction.

« Eriger la formation et l'enseignement en fer de lance de l'accès à l'emploi », c'est le credo du plan Marshall 2. Vert instauré par la Région wallonne.

Inscrivez-vous dans cet état d'esprit. Ne baissez jamais les bras, ne soyez jamais fataliste. Il vous appartient de forger vous-même votre avenir. Devenez des ingénieurs ingénieux, des entrepreneurs entreprenant, des artisans menuisiers ou bouchers, quoi que vous fassiez, soyez créatifs, osez !

L'enseignement de la Province de Liège se positionne au cœur de l'apprentissage tout au long de la vie, en proposant des formations de base aux niveaux secondaire et supérieur et des formations continues en promotion sociale et dans le supérieur. Grâce à ces trois niveaux d'enseignement, il est particulièrement bien armé pour accompagner élèves, étudiants, travailleurs aussi et les demandeurs d'emploi dans leur parcours quelles que soient leurs trajectoires personnelles ou professionnelles. Il repose sur l'interaction, d'autres l'ont dit et je le répète parce que je

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2010

le crois profondément, il repose sur la pratique et son but est de mener l'élève aux plaisirs de comprendre à travers une réalisation concrète. Cette démarche se traduit inévitablement par le plaisir d'aller de l'avant, d'innover et d'entreprendre, sans négliger l'indispensable capacité à s'adapter au monde en perpétuelle évolution.

Nos formations sont certes professionnalisantes : c'est là toute la pertinence de l'enseignement de la Province de Liège.

Chers jeunes, ayez donc confiance en l'avenir. L'Enseignement de la Province de Liège est là pour vous aider à transformer, par votre travail, vos espoirs en réalité.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, Chers téléspectateurs, merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENRE. - Je vous remercie M. le Député provincial.

C'est ici que se termine la 10^{ème} séance thématique et je voudrais vous remercier toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette réunion. Je clos ici la séance thématique de ce jour.

- La réunion publique est levée à 17 h 30.